



Thème d'étude

Le partenariat euro -méditerranée

Et les possibilités d'échanges pour la stabilité de la région

Auteur de l'étude : colonel SARHIL Jawdat (groupe D3)

Directeur de recherche : M. REVEILLARD Christophe

SOMMAIRE

Préface

Introduction générale

MOTIFS, OBJECTIFS DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN
ET POTENTIALITES DE SA REUSSITE.

Motifs : politique ; économiques, et sociaux

Les bases du partenariat euro-méditerranée et les conditions de leur réussite.

Première partie

I. Le domaine de la politique et de la sécurité

1.1. Réalités et avenir de la sécurité sur la rive nord

1.2. Réalités et avenir de la sécurité dans le sud

1.3. Les défis de la sécurité à long terme

1.4. La politique européenne de sécurité en Méditerranée

1.5. Le partenariat euro-méditerranéen du point de vue de la Syrie

Deuxième partie

II. Le domaine industriel et économique

2.1. La coopération industrielle et technique

2.2. La position économique et le partenariat entre les pays de la rive sud

2.3. Les accords d'association et le projet de la zone de libre échange

Conclusion générale

Préface

Depuis longtemps, l'Europe et le monde arabe, le bassin méditerranéen, constituent un carrefour de civilisations, un théâtre de conflits et une cible des envahisseurs entre les deux régions. Les courants politiques, militaires et culturels se combattaient en vue de tirer partie de cette zone. Entre les pays européens et les pays du bassin méditerranéen, de nombreux points communs existent, en raison des relations de voisinage, et des liens historiques et civilisationnels qui ont toujours été maintenus de façon continue jusqu'à nos jours.

La région méditerranéenne représente 6% de la Terre, 7% de la population mondiale et 8% de la richesse mondiale. Elle est limitée de la manière suivante :

- à l'est par la Syrie, le Liban et la Palestine occupée,
- au sud par l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc,
- au nord par la Turquie, la Grèce, l'Albanie, la Yougoslavie, l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal

Elle comprend également les îles de Chypre et de Malte ⁽¹⁾.

En conséquence, le partenariat euro-méditerranéen est presque exclusivement euro-arabe.

Il est important de souligner que la situation actuelle de l'Europe est nouvelle, aussi bien au niveau de la forme ou du fond que dans le domaine des relations internationales. Cette nouvelle Europe, illustrée par la Communauté européenne, représente le début d'une nouvelle époque : celle-ci est caractérisée par le refus de la violence et un changement de l'expression de la puissance où la force militaire n'est plus un critère déterminant pour la puissance et la position d'un Etat. D'autres facteurs, en effet, deviennent essentiels, à l'instar de l'économie, de la culture, de la science, etc.

Naissance d'un partenariat

Depuis la fin de la Première Guerre mondiale et à la suite du démembrement de l'Empire ottoman ⁽²⁾, le regard de l'Europe a été, en général, tourné vers la rive orientale.

(1) Samir SAREM (L'Europe et l'Arabe des dialogues au partenariat) page 177 Damas

(2) David Fromkin « A peace to end all peace », 1989, Avon Books, New York

La Deuxième Guerre mondiale et sa prolongation (la bipolarité issue de la guerre froide), la création d'Israël et le conflit opposant cet Etat et les Arabes, la fermeture du canal de Suez, l'importance stratégique du pétrole, sont quelques uns des éléments historiques qui justifient sans doute cette fixation.

Il faut aussi y ajouter d'autres risques d'instabilité, comme le différend gréco – turc, et la récente apparition, dans la région, du fondamentalisme religieux. Ce n'est qu'à une époque beaucoup plus récente que « l'Europe du Nord » a manifesté un regain d'intérêt pour le Sud qui, ne l'oublions pas, constitue la frontière sud la plus proche de l'Europe. Ainsi, une prise de conscience graduelle est née sur les deux rives de la nécessité de créer un nouveau cadre de relations multilatérales, dans un monde qui avance inexorablement vers la globalisation. Cette nécessité semble dictée par la volonté européenne d'assurer sa sécurité méridionale, à la veille de son élargissement vers l'Est.

Parmi les précédents qui servirent de base à cette volonté, on peut notamment citer la déclaration d'Helsinki de 1975, dans laquelle, pour la première fois, un lien clair a été établi entre la sécurité européenne et la celle en Méditerranée. De même, la fin des années 1970 vit naître plusieurs initiatives qui se concrétisèrent progressivement. Parmi celles-ci, on peut citer tout d'abord celle que développèrent la France, l'Italie et l'Espagne sous l'impulsion de la France en 1983, et qui aboutit à la conférence régionale de la Méditerranée occidentale, puis les deux réunions du « Forum Méditerranéen » (en 1988 – 1989 respectivement à Marseille et Tanger), transformées en 1990 en « Groupe de 5+4 » et en 1991 en « Groupe de 5+5 », qui plus tard donnera la naissance à la version rénovée du Forum Méditerranéen de 1994, sur une initiative de la France et de l'Egypte. Cette initiative se voulait un cadre d'échanges informels regroupant les cinq Etats méditerranéens de l'Union européenne (Espagne, Portugal, France, Italie, et Grèce) et, au sud, les Etats du Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), l'Egypte, la Turquie et Malte.

Parallèlement, l'Union européenne, ancienne CEE, avait remplacé la « politique globale méditerranéenne » qu'elle appliquait depuis 1972 à des pays de la région, par une autre « rénovée » qui prévoyait un plus grand financement de la coopération et qui sera le précurseur de Barcelone.

Le dénouement de la crise provoquée par l'invasion du Koweït par l'Irak, en août 1990, et la guerre qui s'en suivit, avivèrent le besoin d'arriver à une solution du conflit israëlo – palestinien, comme étape nécessaire à l'établissement d'un nouvel ordre régional.

La conférence de la paix pour le Moyen-Orient à Madrid, en 1991, et les développements des négociations bilatérales entre Arabes et Israéliens et particulièrement les progrès enregistrés dans la région ⁽³⁾ entre les Israéliens et les Palestiniens (par une autre « renouvelée » ⁽⁴⁾ qui prévoyait un plus grand financement de la coopération et qui sera le précurseur de Barcelone) ⁽⁵⁾ permettront à la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal d'unir leurs efforts pour reformuler une proposition de politique euro – méditerranéenne adaptée à faire face aux importants défis de la région.

Les conseils européens de Lisbonne (en juin 1992), Corfou (en juin 1994) et Essen (en décembre 1994) furent les étapes qui définirent le projet. Les présidences de la France et de l'Espagne s'avèrent fondamentales dans le processus. Elles aboutirent à la déclaration finale de Barcelone (27 et 28 novembre 1995) qui posait les bases d'un système innovant et global pour les relations de la région.

Si le partenariat euro-méditerranéen semble en panne et ne pas répondre aux espoirs des pays maghrébins, en raison de la multiplication et la diversité des intérêts qui rendent le dialogue entre les différents partenaires très délicat, le Maghreb semble le plus qualifié des partenaires méditerranéens pour mener et conduire ce dialogue avec l'Europe. Le Maghreb a, en effet, des relations particulières avec les pays d'Europe, notamment pour les échanges commerciaux, mais aussi pour des raisons historiques et culturelles bien connues. Le Maghreb peut être ainsi l'interface privilégié d'un dialogue politique approfondi avec l'Europe.

Aujourd'hui, à la lumière de la nouvelle donne internationale marquée essentiellement par les attentats du 11 septembre et la guerre déclarée contre le terrorisme, la sécurité et la stabilité de la région méditerranéenne semblent être l'une des priorités des pays riverains de la Méditerranée. En l'absence d'un partenariat global de l'espace méditerranéen, entravé par les derniers développements catastrophiques du problème israélo-palestinien, la façade occidentale de la Méditerranée apparaît donc comme un laboratoire d'essai, propice à l'expérimentation de la sécurité et la stabilité de la région. Dans ce contexte, la problématique qui se pose est la suivante : quelles sont les possibilités de partenariat et d'échanges pour la stabilité de la région ?

(3) Les pays du Maghreb furent considérés par la CEE dans le contexte de sa politique méditerranéenne. Après avoir signé plusieurs accords isolés à partir de 1957, en 1972 le sommet de Paris réaffirme qu'il est important d'encourager les relations avec les pays méditerranéens d'une manière « globale et équilibrée ».

(4) le projet de « Politique Méditerranéenne Renouvelée », dans lequel le commissaire d'alors, Abel Matutes, joua un rôle prépondérant, fut présenté au Conseil Européen de Strasbourg.

(5) Accord d'Oslo, signé à Washington en 1993, Accords du Caire de mai 1994 et Accord intérimaire de 1995.

Les éléments de réponse s'inscrivent dans la logique du partenariat euro – méditerranéen et s'inspirent de la déclaration de Barcelone.

Dans cet ensemble, nous traiterons tout d'abord le volet, social, culturel et humain de ce partenariat euro-méditerranéen, qui est l'un des facteurs primordiaux de toute coopération. Nous verrons comment ces aspects peuvent être développés pour le rapprochement des peuples de part et d'autre de la Méditerranée. Puis, dans la deuxième partie, le partenariat économique et financier sera étudié ainsi que les possibilités de transferts de technologie du nord vers le sud pour l'intégration de la rive sud occidentale. Nous examinerons également comment les pays du Sud se préparent à l'échéance de la zone de libre échange qui est la clé de voûte des accords d'association. Enfin, dans la troisième partie, la dimension sécuritaire sera analysée en essayant de mettre en exergue les différentes perceptions des partenaires du nord et du sud, ainsi que les différentes menaces qui pourraient déstabiliser la région.

Introduction générale

MOTIFS, OBJECTIFS DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN ET POTENTIALITES DE SA REUSSITE.

MOTIFS DU PARTENARIAT :

Le partenariat s'est imposé pour plusieurs raisons, notamment politiques, économiques et sociales. Qui intéressent les deux parties ?

Motifs politiques

- Motifs politiques européens :

Dans le contexte international actuel, l'Europe rencontre des difficultés, des changements et des défis, qui montrent les limites de son rôle politique dans la région et dans le monde.

Surtout, la France et l'Allemagne qui essayent de se débarrasser de leur dépendance vis-à-vis des Etats-Unis dans le domaine des relations internationales.

En effet, le partenariat euro-méditerranéen aide à contrecarrer le système international actuel, unipolaire, issu de la fin de la guerre froide.

Les leaders politiques européens sont conscients de leurs potentiels productifs, économique et humain qui leur permet de se tailler une position respectable sur la scène internationale et de concevoir de nouvelles relations avec les forces politiques dans les zones géographiques voisines ; à l'est vers la Russie, au sud vers l'Afrique du nord et le Moyen-Orient.

Malgré cela, les symptômes du manque de stabilité politique apparaissent dans certaines régions européennes, telles que les pressions engendrées par l'immigration et la liberté des échanges. La résolution de ces problèmes ne peut se réaliser qu'à travers un partenariat réel avec ces pays.

En plus, l'Europe veut garder un contrôle sur la majorité de la région s'étendant de l'Afrique du nord au du Moyen-Orient, ce qui renforce la position européenne face celle des Etats-Unis.

- Motifs politiques arabes :

Après la destruction du bloc communiste avec le leadership de l'ex-Union soviétique - et tout ce qu'elle pesait sur la politique internationale et le rôle qu'elle jouait dans l'équilibre international -, les Etats-Unis ont représenté la seule puissance capable de conduire le monde.

La naissance de l'Organisation mondiale de commerce, les politiques de privatisations et l'avènement de la mondialisation, ont poussé les Etats-Unis à aspirer à mettre en place un nouveau système dans le Moyen-Orient, où Israël serait l'élément central, afin d'appuyer leurs décisions politiques et militaires dans la région. Un certain nombre de mesures a été concrétisé dans ce sens à travers le travail et les efforts réalisés par les congrès économiques dans notre région.

Ceci étant, l'Europe constitue pour les Arabes un refuge vers lequel ils peuvent s'orienter en vue de soutenir leurs causes, particulièrement celle des Palestiniens. A cet égard, la France a toujours pris des positions honorables vis-à-vis du monde arabe, et ce depuis l'époque du général de Gaulle : ceci concerne aussi bien l'agression israélienne en 1967, que celle contre le Liban en 1982.

Motifs économiques

- Motifs économiques européens :

Il est clair que le concept de la mondialisation actuelle est intimement lié à l'hégémonie américaine que ce soit au niveau politique, commercial ou culturel. En particulier, le projet moyen-oriental prend en considération les intérêts israélo-américains en premier lieu.

L'Europe se trouve ainsi contrainte de rester le premier partenaire commercial des pays arabes. Selon des statistiques officielles, les pays arabes réalisent, en effet, 40% de leurs importations avec l'Europe au moment où le marché européen absorbe 28% des exportations arabes : ceci représente une forte raison pour développer les relations européennes avec la rive sud du bassin méditerranéen ⁽⁶⁾.

En conséquence, un tel partenariat aidera à créer une zone commune prospère, capable de promouvoir le développement économique dans le marché méditerranéen, à travers de nouveaux accords de partenariat et de libre échange.

En outre, la proximité des marchés des partenaires et le défi de la compétitivité internationale sont des éléments très favorables à la création d'un espace économique plus large et plus dynamique.

- Motifs économiques arabes :

Parmi les avantages les plus importants du partenariat pour les pays arabes méditerranéens, il convient de citer :

- L'ouverture des marchés européens face aux exportations industrielles,
- La réduction des barrières tarifaires face aux exportations agricoles,
- Les améliorations attendues des termes de l'échange commercial,
- L'obtention d'aides financières et de crédits de développement pour financer leurs projets,
- L'attractivité des investissements étrangers,
- L'encouragement de la participation au transfert technologique à travers les projets d'investissements européens dans les pays arabes.

(6) la neuve politique UE en face de la région méditerranée « magazine Allemagne-1995 »

Motifs sociaux

- Motifs sociaux européens.

L'Europe s'est trouvée contrainte de se concerter étroitement avec les pays arabes pour résoudre certains problèmes d'ordre social afin de contrecarrer les flux d'immigration massive, souvent clandestine et dangereuse (voire mortelle), préjudiciables à l'Europe : difficultés d'accueil de cette catégorie d'immigrés, avec leur leurs pensées et leurs idéologies extrémistes ; adhésion de certains d'entre eux dans des groupes d'activités illicites (trafic de drogue, prostitution...).

L'Europe ne peut guère se passer de l'influence de la communauté arabo-musulmane installée sur les territoires européens, estimée à plusieurs millions, et qui devient une communauté citoyenne, ayant une position influente avec son caractère spécifique au sein de la société européenne. Cette situation a probablement poussé le Prince héritier « Charles » à déclarer que la Grande Bretagne doit reconnaître qu'elle est un Etat multireligieux. En même temps, l'Europe est convaincue de la nécessité du dialogue susceptible de déboucher sur des points de convergence entre les différentes religions ainsi que la réalisation des intérêts mutuels avec les autres peuples.

- Motifs sociaux arabes :

Pour les pays arabes, les avantages sociaux du partenariat sont les suivants :

- Amélioration du niveau culturel et éducationnel, et augmentation des missions de coopération scientifique,
- Dialogue ouvert pour chercher des solutions concernant des problèmes sociaux arabes (pauvreté, chômage, explosion démographique...) et l'amélioration du niveau de développement intellectuel et sanitaire,
- Prévention contre les effets pervers de la mondialisation,
- Réduction des disparités scientifiques, culturelles et civilisationnelles entre l'Europe et les pays arabes.

Les bases du partenariat euro-méditerranéen et les conditions de leur réussite.

- **Pour la réussite du partenariat souhaité, il faut rechercher les conditions suivantes :**

- * la volonté politique : une bonne preuve est la création du marché commun européen avec une monnaie commune.

- * la forte adhésion au projet : tous les participants doivent être convaincus de la nécessité, de l'intérêt et de l'importance du projet pour répondre aux défis actuels et futurs d'une façon qui convient bien aux intérêts politiques, économique et techniques.

- * la nécessité de la coopération : tous les participants doivent coopérer entre eux afin d'œuvrer à la réussite du projet à tous les niveaux, de faire en sorte que chaque partenaire soit complètement responsable de réaliser ses obligations, et que l'intérêt commun soit la base essentielle de tous les travaux réalisés ;

- * l'égalité dans la relation : la réussite d'un projet ne sera pas garantie s'il y a un déséquilibre entre les partenaires.

A partir des points précédents, on peut se poser la question suivante : jusqu'à quelle limite ces conditions essentielles seront-elles vérifiées ?

- **Les bases méditerranéennes**

L'idée du projet de partenariat euro-méditerranéen est fondée sur trois facteurs principaux :

- le libre commerce : cela sera réalisé par l'établissement d'une zone commerciale euro-méditerranéen de libre échange, comprenant 30 à 40 pays, avec 600 à 800 millions d'habitants.
- Les supports financiers : l'aide financière qui sera fournie par l'Union européenne, pour soutenir les opérations de développement, restructurer l'économie, et apporter un soutien à la coopération régionale et la paix.
- La coopération : dans un proche avenir, les efforts vont être concentrés sur l'amélioration de la coopération pour couvrir tous les secteurs : l'économie, les finances, l'industriel, l'énergie, l'environnement, l'informatique, la recherche scientifique, l'immigration et la sécurité.

Première partie

I. le domaine politique et sécurité

Cette région se caractérise par l'existence de grands déséquilibres sur les plans politique, économique, social, religieux, géographique et historique. Partant de ces facteurs, il est évident que la sécurité et la paix restent l'objectif idéal rêvé par tous les acteurs ayant un rôle à jouer dans cette partie du monde.

Les liens historiques liés à la civilisation et à la géographie, ceux économiques et sociaux tissés au fil des années, et la volonté affichée par chacune des nations de s'engager dans la voie de la paix justifient tous les efforts pour garantir sa stabilité.

1.1- Réalité et avenir de la sécurité sur la rive nord

Selon Alejandro Diz Rodriguez (7) : « quand on parle de la rive nord, on doit, en quelque sorte, inclure tous ces acteurs impliqués dans les questions qui affectent et préoccupent le bassin méditerranéen. Ainsi, sont donc comprises, aussi bien les institutions et les organismes proprement européens, qui sont stricto sensu la rive nord géographique, que les autres acteurs qui ont des intérêts et des politiques dessinées pour telle ou telle zone, dont le cas le plus singulier est celui des Etats-Unis ». Et il ajoutait que le cadre tracé des principales structures de sécurité à mettre en marche à partir du nord tient en compte des nouvelles mutations consécutives à la réorganisation de l'ordre mondial, après la chute du mur de Berlin.

1.1.1- Fondements théoriques du concept de sécurité pour la Méditerranée et création de confiance dans cette région.

Dans ce contexte, le professeur J.F. Daguzan (8) parle de la différence fondamentale de nature qui existe entre les diverses institutions qui se préoccupent de la région méditerranéenne, que ce soit l'OTAN, l'UEO ou l'UE. Et il rajoute que chacune de ces institutions a une histoire qui marque les propres façons d'envisager les problèmes et

(7) Chercheur d'UNISCI « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 235.

(8) « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité », UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 236.

de chercher une voie à partir d'une position qu'on peut considérer instable.

La fin de la guerre froide a déchaîné une phase de confusion - ou d'anarchie - et de transition dans laquelle l'adaptation à ce monde mouvant n'est pas finie. Actuellement, bien que le contexte international soit mal défini, marqué essentiellement par une effervescence sécuritaire consécutive aux attentats du onze septembre, il semble certain qu'il n'y a aucune menace réelle et définie en Europe, notamment sur son flanc sud, la défense militaire de l'Europe étant assurée par le parapluie américain, dans le cadre de l'OTAN.

Par ailleurs, un concept de sécurité global tel que décrit par le professeur J.F. Daguzan ⁽⁹⁾ correspond mieux aux besoins de la Méditerranée que le principe de coopération discriminée. Et il rajoute que le bassin méditerranéen est un système d'inter-relations et d'inter-imbrication complexe des peuples, des cultures et des religions où les problèmes ont un caractère transverse (qui vont des problèmes économiques aux problèmes sociaux ou de communautés, en passant par les problèmes ethniques).

La conceptualisation la plus appropriée de la sécurité, selon le professeur J.F. Daguzan, est celle qu'on a voulu complexe. Elle souligne que la question israélo – palestinienne est au cœur de la dimension de la sécurité en Méditerranée. Toutefois, si la conception de sécurité adoptée par le nord s'est voulue globale et intégrant toute la Méditerranée, la question israélo – palestinienne demeure le vrai obstacle pour la paix et la sécurité dans la région.

Par ailleurs, une stratégie de pas-à-pas, comme l'UE l'a fait, permettra de faire progresser l'initiative euro – méditerranéenne. Cette formule, précise J.F. Daguzan, même si elle paraît lente, est ardue et connaît de solides résultats.

En effet, pour obtenir un engagement global et une coopération active de tous les partenaires, un climat de confiance entre les deux rives s'avère nécessaire.

Dans ce contexte, la création des forces conjointes européennes, et plus précisément l'EUROFOR et l'EUROMAFOR, ont été considérées par le sud comme une menace dirigée contre eux. L'association des pays du sud, dans cette démarche, ne pourrait que renforcer la confiance entre les partenaires des deux rives et favoriser la coopération militaire entre elles.

(9) Maître de recherche au CREST « Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité », UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 237

1.1.2- L'OTAN comme organisation militaire dans la Méditerranée.

L'organisation de l'atlantique nord (OTAN) est une organisation ayant des orientations essentiellement et profondément militaires. Sa raison d'être, comme le démontrent tous les textes qui lui servent de support, se situe dans le cadre d'une éventuelle confrontation Est – Ouest. Celle-ci ne reposait pas sur une base économique, mais plutôt sur une idéologie militaire. Son évolution vers le sud est inadaptée au traitement des problèmes méditerranéens, puisqu'ils sont, dans la rive méridionale, fondamentalement structureaux (c'est-à-dire, économiques, politiques, sociaux,...) et que la question militaire est complètement secondaire.

Selon le professeur Biad ⁽¹⁰⁾, l'OTAN est devenue une organisation mondiale, à force de s'élargir et de multiplier ses interventions. C'est ainsi qu'elle est arrivée jusqu'aux sables du Golfe ou en Bosnie, en se reposant sur le Traité de base et les principes fondamentaux du traité de l'Atlantique Nord.

Le professeur Liotta ⁽¹¹⁾ en qualité de représentant américain, voit dans l'OTAN un dessin d'architecture de sécurité collective prêt à répondre aux menaces extérieures, et dans les Etats – Unis une puissance européenne - bien qu'ils ne soient pas membre de l'U.E - ayant agi dans cette zone dans un exemple clair de sécurité collective. Il a, en outre, précisé que l'OTAN devra certainement devenir une organisation politique – militaire et, pourquoi pas, une alliance politique.

1.2. Réalité et avenir de la sécurité au sud

La perception de la sécurité des pays du sud diffère de celle des pays du nord, où les préoccupations ainsi que les problèmes sont d'un autre genre.

Quand on aborde le problème de la sécurité en Méditerranée, dans son ensemble, on s'aperçoit que les débats sur la Méditerranée occidentale semblent plus faciles à partir du moment où on parvient à exclure ou à escamoter le problème crucial israélo – palestinien. Toutefois, cette facilité n'est qu'apparente ou aléatoire dans la mesure où d'une part, la question palestinienne influe sur la marche les travaux de la rive occidentale, notamment lorsque la tension prend des proportions incontrôlables et inhumaines, et

⁽¹⁰⁾ Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. page 239.

⁽¹¹⁾ Idem page 239.

d'autre part, des divergences de vue non négligeables demeurent. Il s'agit essentiellement des problèmes de l'immigration et de la circulation des personnes, de la démocratie et des droits de l'homme et, enfin, du phénomène islamiste.

1.2.1. La question migratoire dans le bassin méditerranéen

Le problème de la circulation des personnes de la rive sud à destination de l'Europe est perçu différemment de part et d'autre du bassin méditerranéen. En effet, les pays du sud, « inducteurs » des flux migratoires, qualifient les politiques communautaires de réactives et restrictives par rapport à ces flux. Ces politiques, selon le professeur Fahd Yata (12), bien qu'elles soient destinées à diminuer les quote – parts d'immigration en établissant des critères sélectifs pour l'admission des personnes, sont des politiques nationales qui ne sont pas contraires au droit international. Cependant, sous un critère coopératif, elles ne fortifient pas l'image positive de cette rive et font que le sud s'entête dans sa perception de « l'Europe forteresse ».

Le professeur Fahd Yata rajoute que la politique de délivrance des visas ne répond à aucune règle objective, et que, dans ce domaine, la décision d'amorcer un procès administratif obéit seulement à la volonté des autorités consulaires, qui sont souvent des représentants du ministère de l'Intérieur dans les ambassades et non du ministère des Affaires Etrangères. C'est-à-dire que ceux qui délivrent les visas ne sont pas des diplomates, mais des fonctionnaires du ministère de l'Intérieur envoyés dans ces pays-là.

De même, les élites, les hommes d'affaires et, surtout, les jeunes étudiants sont souvent empêchés de poursuivre leurs études à Madrid, Londres ou Paris, puisqu'ils sont perçus comme des immigrants clandestins, bien qu'ils possèdent réellement des fonds pour faire leurs études comme tout étudiant européen.

Actuellement, le problème de la migration illégale mène à une perception plus négative des pays du sud, car leurs immigrants ne trouvent pas d'emploi et sont obligés de s'introduire dans le circuit des activités délictueuses.

1.2.2. La démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée

Le professeur Chourou (13) met l'accent sur l'absence ou l'insuffisance d'un engagement européen ferme en faveur de la démocratie là où celle-ci fait défaut.

(12) Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 310.

(13) Idem page 313

Selon lui, l'UE est très conciliante envers certains régimes. Et de s'interroger sur les raisons pour lesquelles aucune mesure n'est prise par elle à l'encontre de ceux qui ne respectent pas leurs engagements internationaux. De même, il se demande si l'UE adopterait une attitude aussi passive s'il s'agissait d'autres engagements, comme la réduction de tarifs douaniers, ou bien le droit d'accès de certains produits européens aux marchés du sud. L'attitude de l'Europe est donc d'autant plus grave qu'elle risque d'hypothéquer les relations entre les deux rives de la Méditerranée.

De son côté, le professeur Yata ⁽¹⁴⁾ insiste sur le fait qu'il faut considérer encore d'autres facteurs. Il ne faut pas oublier que la plupart des élites maghrébines se sont formées en Europe (et actuellement, de plus en plus aux Etats – Unis), donc, dans des pays qui sont aujourd'hui membres de l'UE (l'Espagne, la Grèce, le Portugal). Ces élites possèdent donc une formation européenne et elles connaissent assez bien l'histoire de l'Europe, les phases de sa construction, les processus de démocratisation, etc.

Il souligne que, lorsque les pays du sud évoquent l'établissement de liens avec le Nord et la compréhension de la sécurité en Méditerranée dans sa globalité, ils demandent aux pays du nord d'avoir une meilleure connaissance de leurs vrais problèmes. En revanche, ajoute-t-il, l'« intelligentsia » maghrébine, qui est généralement démocratique, ne doit pas utiliser un langage mimique et stéréotypé du nord, ou réfuter ses propres convictions religieuses, pour prouver son esprit démocratique.

1.3. Les défis de la sécurité à long terme

De par leur nature propre, les défis de la sécurité à long terme semblent prévisibles, contrôlables et bénins. Par ailleurs, les défis auxquels nous faisons face actuellement nous donnent l'impression, de par leur urgence, d'être insurmontables. En fait, certains risques futurs semblent inoffensifs et de faibles conséquences, alors que d'épineux problèmes sont sous-jacents intrinsèquement et représentent un potentiel de déstabilisation considérable.

La plupart de ces éléments sont liés à l'environnement et à l'impact du changement climatique sur les sociétés et les Etats de part et d'autre de la

(14) perception mutuelle.....page 314

Méditerranée. Il s'agit de questions qui ont récemment été introduites dans l'agenda politique international et dont l'étude n'est toujours pas suffisamment connue. Ces problèmes comprennent le manque d'eau, le processus de désertification, la pression migratoire, les taux élevés de la croissance de la population, l'émission de gaz polluants, etc.

1.3.1. L'environnement est l'élément essentiel pour la stabilité en Méditerranée

Les problèmes, tels que le manque d'eau, la surexploitation des sols, la désertification, l'érosion du terrain ou la salification, requièrent des solutions pressantes.

Alors que les problèmes environnementaux des pays du nord de l'Afrique se concentrent essentiellement sur le manque d'eau et sur les répercussions que cela entraîne, dans la zone baltique ils se résument à la pollution et l'émission de gaz polluants. Cette différence est due à la dissymétrie économie entre les deux zones et à la disparité des niveaux d'industrialisation des pays.

On peut donc affirmer, que bien que « l'œuvre humaine » ait exercé une influence négative sur la nature dans les deux cas, les zones ont été affectées différemment : la sur-industrialisation des pays du nord de l'Europe a influencé d'une façon plus directe la dégradation de l'environnement que le nord de l'Afrique, où les propres conditions naturelles, comme le manque d'eau, ont développé un cycle naturel pernicieux pour les peuples de la région, sans que l'activité humaine aggrave considérablement cette situation.

En effet, les partenaires se sont mis d'accord pour créer des mécanismes de sanction à l'encontre de ceux qui n'appliquent ni ne développent des politiques nationales pour la mise en œuvre des recommandations du plan des Nations Unies dans le domaine de l'environnement.

En somme ces nouveaux risques et défis sont une réalité qui affecte déjà les sociétés ; donc, les efforts devraient davantage porter vers la mise en place des mécanismes pour supprimer ou pallier telles conséquences, ainsi que vers les moyens pour y faire face convenablement.

1.3.2. Les conséquences politiques de la dégradation environnementale

Les analyses des problèmes de l'environnement et leur influence dans le domaine politique diffèrent. D'un côté, certains affirment que les questions d'environnement affectent peu le climat d'instabilité dans la zone : des variables économiques et politiques, sont suffisamment perturbatrices par elles-mêmes, pour créer une instabilité dans la zone.

De l'autre côté, on assure que la stabilité politique dans la région est puissamment influencée par la question de l'environnement. A cet égard, la question du manque d'eau, est fondamentale ; son caractère conflictuel est puissant, car lié à l'accès et à l'utilisation de l'eau, qui peut déchaîner des conflits ou constituer un élément aggravant les crises. Dans ce domaine, il existe une équation, généralement acceptée par les spécialistes en la matière, qui décrit le processus de répercussion du changement climatique sur la stabilité sociale et politique.

Le manque d'eau a, en effet, plusieurs conséquences :

- l'érosion et la désertification et, partant, la destruction des terres cultivables,
- la prolifération des luttes internes et des crises sociales et politiques
- l'instabilité et les causes de guerre et d'émigration.

En ce qui concerne les aspects énergétiques, le cas de l'Algérie illustre de manière exemplaire cette chaîne cause – effet. En effet, la crise, survenue tout récemment dans ce pays, a, dans de larges proportions, des origines dans les crises sociales et économiques motivées par la chute du prix du pétrole depuis 1986. Un grand nombre d'enfants nés pendant les années 1970, à l'époque où le prix du pétrole était le plus élevé, se trouvent aujourd'hui sans emploi.

Par ailleurs, l'absence d'études environnementales dans de nombreuses disciplines est, selon le professeur Brauch ⁽¹⁵⁾, l'une des lacunes les plus importantes pour la compréhension et la résolution des problèmes environnementaux et leurs conséquences politiques.

A la lumière de ce constat, il paraît donc nécessaire d'en analyser les causes et de penser les projets environnementaux en termes de coopération nord – sud, et, partant, éveiller certains esprits sur l'importance d'une culture du développement durable dans le bassin méditerranéen.

1.3.3. Les Enjeux du nord et du sud sur les questions environnementales

Les pays du nord, particulièrement les riverains de la Baltique, y compris les pays membres de l'UE, les « futurs » membres de l'UE et la Russie, se trouvent engagés dans un processus pour le développement des projets environnementaux. Ainsi, dans l'agenda 21 pour la Baltique, sept thèmes sont traités (énergie, tourisme, reboisement, etc.).

(15) Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998. Page 150.

Dans ce cadre là, des relations bilatérales existent entre les pays scandinaves et les membres les plus pauvres (les républiques baltes) pour l'assistance et la coopération. En outre, l'exemple du Danemark qui attache un grand intérêt à ces questions mérite d'être cité ; ce pays consacre plus de fonds que l'UE à aider, dans le cadre du FAO, les pays à s'adapter aux conditions environnementales exigées par l'UE. De même, la Suède est aussi un acteur très actif, surtout en ce qui concerne les projets d'énergies renouvelables en Estonie, Lettonie et Lituanie. Le professeur Brauch salue de telles préoccupations et initiatives, et souhaite que ce schéma soit transposé au cadre nord – sud. Il précise que l'absence, dans les pays méditerranéens de l'UE, de tout projet sur l'impact climatique, et d'études nationales détaillées sur les incidences de l'impact climatique, est regrettable (16).

Les pays du nord de l'Afrique, de leur côté, ont besoin de connaissances techniques plus sophistiquées pour étudier, détecter les problèmes concrets et les aborder avec suffisamment de garantie de succès. Pour ce faire, la coopération scientifique doit être intensifiée entre le nord et le sud, et le transfert de technologie doit être effectif et sans aucune entrave.

1.4. La Politique européenne de sécurité en Méditerranée.

Les problèmes de sécurité en Méditerranée sont souvent de nature non-militaire. Ils sont plutôt d'origine politique et socio-économique et sont liés à l'instabilité et à la tension qui les accompagnent. C'est donc davantage une question de stabilité interne que de force militaire ou de relations extérieures. Le déséquilibre démographique entre le bord sud - où la population nord-africaine devrait passer d'environ 63 millions de personnes à quelque 142 millions en 2025 -, et le bord nord de la Méditerranée, pourrait être un des grands problèmes de l'avenir qui se traduirait par des flux migratoires massifs vers l'Europe du Sud (17).

1.4.1. Sécurité en Méditerranée

La stabilité et le bien-être de certains pays européens peuvent être affectés par des perturbations dans les importations d'énergie et dans le commerce ; 30% du pétrole de

(16) Idem page 151.

(17) De SANTIS Nicola, « L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no.1, printemps 1998, pp. 32-35.

l'Italie est importé de Libye et 32% de son gaz naturel vient d'Algérie ; la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-uni importent tous du pétrole libyen, et le gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne. En 1996, 74% du gaz naturel de l'Espagne, 50% de l'Italie et 29% de la France, ont été importés de pays du Maghreb. Au contraire, en 1996, les exportations européennes vers l'Algérie représentaient 67% de ses importations, 69% pour la Tunisie, 66% pour la Libye et 57% pour le Maroc (18). De plus, la Méditerranée constitue une voie majeure de transport du pétrole d'origine de l'Asie Centrale et de Moyen Orient (19). Donc, l'intérêt américain et, en conséquence, celui de l'OTAN sur la région est évidente.

Même si cette interdépendance n'implique pas une menace militaire directe, il est clair qu'elle a des implications, sur le plan de la sécurité, pour l'Alliance et pour l'Europe en général. L'OTAN a déjà adopté un concept de sécurité qui l'étend au-delà des seuls risques militaires. Mais, les facteurs socio-économiques pourraient l'amener à affiner encore sa définition. Le problème de la prolifération des armes de destruction massive ne se pose pas, du moins dans la façade occidentale.

En effet, comme le note J.F. Daguzan (20), « Au Maghreb, seule la Libye, à l'heure actuelle, peut être qualifiée de pays proliférant dans le domaine balistique ». Le Maroc et la Tunisie ne disposent pas de capacité de frappe à longue ou même à moyenne portée. Seule l'Algérie dispose de missiles soviétiques Frog-7, d'une portée de 70 km et dépourvus de système de guidage (21).

En outre, l'attitude des pays du sud et de l'est méditerranéens est négative à l'égard de l'OTAN. L'adaptation du rôle de l'OTAN après la guerre froide n'est pas bien perçue : elle semble être une institution qui se cherche un nouvel ennemi. En conséquence, une politique de sécurité « douce » de cette organisation est plus facilement acceptée dans la région qu'une politique « dure ». L'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-uni importent tous du pétrole libyen, et le gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne (22).

(18) op. cit., pp. 32-35.

(19) GRIMAUD Nicole, séminaire de géopolitique au CID, Paris, 5.3.2001.

(20) « Le dernier rempart ? Forces Armées et Politiques de Défense au Maghreb », Editions Publisud 1998, pages 156-157.

(21) Arabe Military Industry, op cit, p 146

(22) op. cit., pp. 32-35.

La convention de Montego Bay (octobre 1994) a donné une impulsion à la coopération dans les domaines de la gestion, la conservation, l'exploration et l'exploitation des ressources, la protection et la préservation du milieu marin et les programmes de recherche scientifique (23).

1.4.2. Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Quelques réserves existent sur des prises de positions d'un certain nombre de pays membres de l'OTAN qui ne vont pas dans le sens des intérêts des pays de la rive sud. Ceci n'empêche pas la poursuite du dialogue avec cette organisation.

Au sommet de Bruxelles de janvier 1994, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN ont déclaré que l'évolution positive du processus de paix au Proche-Orient a permis à l'OTAN "d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région". Ils encourageaient également "tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale". Par la suite, en décembre 1994, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont déclarés prêts "à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale". Ils ont alors donné pour instruction au Conseil en session permanente de développer une proposition de dialogue et d'engager des contacts préliminaires appropriés. Le 8 février 1995, le Conseil de l'Atlantique Nord, réuni en session permanente, a invité l'Egypte, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie à participer à la phase initiale du dialogue sur la Méditerranée.

En novembre 1995, la Jordanie a également été invitée à y prendre part (24), et l'Algérie a participé au dialogue en mai 2000 (25).

Le sommet de Madrid de l'OTAN a relancé, en juillet 1997, le dialogue sur la Méditerranée en créant le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG).

(23) Méditerranée, un domaine de coopération : l'action des Etats en mer, Fondation Méditerranéen d'Etudes Stratégiques ; Addim, Paris, 1999, p. 33.

(24) NORDAM Jette, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 45-no. 4-juil.-août 1997, pp. 26-29.

(25) GRIMAUD Nicole, séminaire de géopolitique au CID, Paris, 29.1.2001.

Cette décision reflète l'opinion de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans le bassin méditerranéen, la dimension méditerranéenne étant une des composantes de sécurité européenne. Elle marque une nouvelle avancée de la politique de l'OTAN en faveur d'un renforcement progressif des relations entre l'Alliance et les pays méditerranéens à travers le dialogue politique et la coopération. L'objectif du dialogue est avant tout politique : établir de bonnes relations, solides et amicales, dans tout le bassin méditerranéen et promouvoir une meilleure compréhension mutuelle (26).

Le Groupe de coopération méditerranéenne assume la responsabilité globale du dialogue ainsi que la conduite de discussions avec chaque partenaire à "19 + 1". En règle générale, ces réunions seront annuelles, avec une possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires spéciales. Le MCG se réunira en principe au niveau des conseillers politiques, mais des rencontres avec des représentants des capitales sont également envisagées (27).

En échange de discussions politiques bilatérales et régulières qui donnent lieu à des exposés sur les activités de l'OTAN, les partenaires méditerranéens sont invités à faire part à l'OTAN de leurs opinions sur des questions liées à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne. Ils peuvent également, s'ils le désirent, participer au dialogue politique ainsi qu'à des activités spécifiques dans des domaines comme la science, l'information et les plans civils d'urgence, et suivre des cours dans les écoles de l'OTAN (28).

Les activités de coopération militaire sont également prévues dans ce dialogue. Trois partenaires méditerranéens, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, coopèrent déjà militairement avec l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo dans le cadre de leur participation à l'IFOR/SFOR et la KFOR. Il faut rappeler que toute participation à des activités en coopération, ouverte dans le cadre du dialogue méditerranéen, est facultative.

Les pays partenaires du dialogue pourraient également être invités à envoyer des observateurs aux exercices de l'OTAN de maintien de la paix ou autres, et à envoyer au SHAPE des officiers pour certains exposés spéciaux sur la gestion des crises, les opérations de maintien ou de soutien de la paix (29).

(26) BIN Alberto, « La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no. 4-hiver 1998, pp. 24-27.

(27) NORDAM Jette, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 45-no. 4-juil.-août 1997, pp. 26-29.

(28) *ibid.*

Le programme prévoit aussi des escales de navires de la Force navale permanente de l'Atlantique de l'OTAN (STANAVFORLANT) dans des ports des pays participant au dialogue ⁽³⁰⁾. De telles activités pourraient constituer les premiers pas vers la mise en place d'un certain niveau de coopération militaire dans les domaines de la gestion des crises, du soutien de la paix ou des exercices militaires.

1.4.2.1. Objectifs de l'OTAN en Méditerranée

Les objectifs de l'OTAN en Méditerranée peuvent être définis dans les quatre catégories suivantes, où l'importance du dialogue méditerranéen est mise en valeur :

1. La poursuite du dialogue avec les pays méditerranéens,
2. La gestion des crises à l'exemple de l'affaire bosniaque,
3. Un rôle de stabilité interallié en Méditerranée,
4. Une contribution accrue en matière de non-prolifération ⁽³¹⁾.

Le dialogue sur la Méditerranée est une composante importante de la politique d'ouverture et de coopération de l'OTAN. A travers celui-ci, des partenaires non-membres peuvent travailler avec l'Alliance à la construction de nouveaux schémas de sécurité qui passent par la coopération dans la région méditerranéenne. Plusieurs pays membres de l'OTAN sont riverains de la Méditerranée, et quinze kilomètres seulement séparent l'Europe du Maghreb, au niveau du détroit de Gibraltar. De même, l'Italie n'est distante de la Tunisie que de cent cinquante kilomètres. De par cette réalité géographique, un lien existera toujours entre la sécurité en Europe et celle de la région méditerranéenne. Le dialogue en est la conséquence naturelle ; elle devrait être envisagée dans le cadre de la conception coopérative globale de l'Alliance face à la sécurité, et plus particulièrement vis-à-vis des pays voisins. En ce sens, le dialogue méditerranéen de l'OTAN peut évoluer en direction de l'initiative du Partenariat pour la Paix (PpP), qui est la forme de coopération préférentielle avec l'OTAN en Europe centrale et orientale.

(29) De SANTIS Nicola, « L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no.1, printemps 1998, pp. 32-35.

(30) BIN Alberto, « La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no. 4-hiver 1998, pp. 24-27.

(31) DAGUZAN Jean-François, « Le dialogue de l'OTAN sur la Méditerranée et l'institutionnalisation de la Charte euro-méditerranéenne », in ORTEGA Martin (ed.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, p. 51.

L'intérêt propre du PpP est précisément le caractère d'auto-discrimination, laissant la liberté de choix des niveaux et des domaines de coopération militaire à l'Etat intéressé et non pas à l'OTAN ou aux autres puissances extérieures (32).

1.4.3. Forces européennes en Méditerranée

Au sujet de forces multinationales européennes existantes, il est intéressant de noter qu'il existe aujourd'hui plusieurs forces multinationales en Europe (33). L'Eurocorps est souvent appelé le noyau des forces collectives européennes. La genèse de cette force commence par la création de la brigade franco-allemande, composée d'environ 4 200 hommes, décidée au sommet de Karlsruhe, en novembre 1987, et devenue opérationnelle le 1er octobre 1990. Cette brigade était renforcée par la constitution d'un Corps européen, sur une initiative franco-allemande, en 1993, puis par une grande unité de quelque 40 000 hommes baptisée Eurocorps. Cette force devenait opérationnelle en novembre 1995 avec la participation de la Belgique, de l'Espagne et du Luxembourg (34).

1.4.3.1. Forces existantes

Une force militaire Européenne qui fonctionne déjà en Méditerranée est l'EUROMARFOR. Cette force maritime a été créée en juin 1992 au Conseil ministériel de l'UEO à Petersberg. Les nations participantes sont la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Cette force maritime, complétée par une force multinationale terrestre - l'EUROFOR d'environ 10 000 hommes - devenait une réalité en mai 1995. Les missions dévolues à ces forces sont celles de Petersberg, dans le cadre de l'UEO, l'UE, l'OTAN, l'ONU ou l'OSCE. Même si la Méditerranée est la zone d'intérêt principale, les opérations sont possibles également à l'extérieure de cette zone (35).

L'EUROMARFOR et l'EUROFOR ne sont pas actives en permanence. Les unités assignées à ces forces maintiennent un niveau d'alerte, et sont prêtes à être activées le cas échéant. Pendant son existence, l'EUROMARFOR n'a été activée que pour des exercices, soit environ une fois par an. Actuellement, la composition des forces prédésignées à

(32) PARMENTIER Guillaume, « La sécurité européenne pendant et après la guerre froide », cours du D.E.S.S. de défense, Université Paris 2, 25.1.2002.

(33) ORTEGA Martin, « Aspects juridiques de la prévention des crises au sein de l'UE », conférence au CID, Paris, 06.03.2002.

(34) PASCALLON Pierre (dir.), *Quelle politique de sécurité pour l'Europe ?*, Paris ; Publisud, 1995, p. 21.

(35) RAPALLO, Amiral, « EUROMARFOR and security cooperation in the Mediterranean », in ORTEGA Martin (ed.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, mars 2000, pp. 31-32.

l'EUROMARFOR incluent : un porte-avions, sept frégates, trois corvettes, un sous-marin nucléaire d'attaque, quatre chasseurs de mines, deux ravitailleurs, quatre transports chalands de débarquement et deux avions de patrouille maritime ⁽³⁶⁾. Il est probable que l'EUROMARFOR et son homologue terrestre, l'EUROFOR, seront intégrées dans les forces européennes dans le cadre de la PESD, en leur totalité ou partiellement. Il faut rappeler que la désignation des unités militaires aux différentes organisations s'appuie sur la volonté nationale et parlementaire des pays participants, et que les unités ne sont pas pré-désignées au profit d'une seule organisation.

1.5. Le partenariat euro-méditerranéen du point de vue des Syriens

Du fait de sa position géographique, de son rôle central dans la région, de sa force émanant de son respect à la fois des principes des causes de la nation arabe et de la communauté internationale et des décisions légitimes provenant de cette dernière, la Syrie est considérée comme un Etat incontournable dans la région, et respecté de par le monde. La Syrie fait preuve d'optimisme quant à l'amélioration du partenariat avec les pays européens d'une manière générale, et avec la France d'une façon particulière dans la mesure où cet important partenariat comporte des intérêts communs et réciproques entre les différentes parties.

1.5.1. la géographie de la Syrie :

La Syrie c'est un Etat du Proche-Orient. Elle constitue le cœur du peuple arabe, car la Syrie depuis longtemps parle et écrit une langue très proche de l'arabe moderne. Son rôle est central dans la région, aussi bien sur le plan géographique que politique. Elle est limitée par le Liban sur une frontière de 359 km, par la Palestine occupée, par la Turquie au nord (845 km), par l'Irak à l'est (596 km) et par la Jordanie au sud (356 km). Le pays possède un accès à la mer Méditerranée sur 183 km de côtes. La Syrie se répartit en quatre régions principales : la région côtière à climat tempéré ; la région de montagnes ; la région des plaines intérieures et la région désertique (albadia) située au centre et à l'est du pays. Carrefour des civilisations, la Syrie a l'une des histoires les plus riches de la région, et une civilisation vieille de plus de six mille ans. Ses trésors historiques sont innombrables

⁽³⁶⁾ ibid

et témoignent de plusieurs civilisations successives très brillantes. Les historiens sont unanimes pour s'accorder à dire que Damas est la cité habitée la plus ancienne du monde.

- la superficie de la Syrie actuelle est de 185 186 km²,
- la population : 17 millions habitants,
- la religion : 90% de musulmans, 10% de chrétiens,
- en Syrie il y a une forte croissance démographique
- La Syrie est un état à régime républicain. Son président, élu au suffrage universel tous les sept ans est le chef des armées et secrétaire général du parti Bass. Le peuple aussi élit ses députés à l'assemblée du peuple tous les quatre ans.
- le docteur Bachar AL-ASSAD est le Président de la république arabe syrienne
- quelques repères économiques :

1. principales ressources et production :

Pétrole, gaz naturel, phosphate, industrie, agroalimentaire, et tourisme.

- La Syrie est le neuvième producteur mondial de coton (1,1million de tonnes, production record en 2000),
- Agriculture : céréales (blé, orge, maïs, jaune), cultures industrielles (coton, betterave à sucre, tabac), fruits (olives, raisin), légumes (tomates), légumes secs (lentilles), élevage (bovins, moutons, volailles), pêche,
- industrie : pétrole, gaz naturel, phosphates, chrome et minerais de manganèse, asphalte, minerai de fer, sel gemme, marbre, gypse, hydro-électricité.

2. Principales exportations : pétrole, textile, coton, fruits et légumes, animaux et viandes.

3. Principaux partenaires commerciaux :

Allemagne, Italie, France, Arabie saoudite, Japon, Ukraine, Turquie, et Espagne.

On remarque que la majorité de ces pays sont de l'Europe. Ce qui montre que le partenariat entre la Syrie et l'Europe est très important.

1.5.2. les relations franco-syriennes et les possibilités de leur développement

La satisfaction et l'optimisme résident dans le fait que la coopération entre la France et la Syrie évolue et s'élargit dans tous les domaines politique économique culturel et scientifique – et ce ceci dans l'intérêt des deux pays. Certes, ces relations ont été dominées par des périodes de tension pendant le mandat français ainsi que lors de l'agression contre l'Egypte en 1956. Mais le passé fait place à des relations d'entente et de respect mutuel qui ont pour objectif de renforcer les intérêts des deux pays. Le gouvernement syrien et son peuple ont aussi beaucoup de considération pour le général de Gaulle qui a montré une

profonde compréhension sur les questions arabes ainsi qu'un respect de la volonté des peuples arabes de demeurer libres et indépendants. La vision objective et positive française concernant le conflit arabo-israélien a contribué à améliorer les relations entre la Syrie et la France (dans tous les domaines).

Les relations bilatérales témoignent, ces dernières années, d'une évolution considérable et d'une compréhension mutuelle notamment sur le plan international. Ceci concerne en particulier les démarches communes pour la fondation d'un système international basé sur la justice et le respect de la culture et de conviction d'autrui, ainsi que pour la nécessité d'instaurer la démocratie réelle dans les relations internationales afin d'éloigner l'esprit de domination et de monopole des pays industrialisés à l'égard de ceux en voie de développement. Ajoutons à cela considération de la Syrie pour le rôle joué par la France au sein de la Communauté européenne et les efforts mis en place pour l'instauration d'une paix juste et globale dans la région, basée sur l'exécution des résolutions internationales et sur le principe « la terre en échange de la paix ».

Dans le domaine économique, les échanges ont évolué de manière significative si l'on en juge les indicateurs. Ceux-ci montrent une augmentation du volume des échanges auquel le gouvernement français contribue de manière particulière aux cotés des autres pays de l'Union européenne, en faveur de la modernisation et du développement de l'économie syrienne. Par ailleurs, les relations culturelles qui lient les deux pays sont bénéfiques : des structures vont être mises en place pour permettre le développement et la modernisation du secteur de l'information et des télécommunications.

L'excellence des relations syro- françaises a été souligné par Sulaiman Kaddah, secrétaire général et président de l'Association d'amitié Syrie-France, en ces termes : « ...le peuple syrien porte une considération particulière à la culture française et aux principes de liberté et d'égalité entérinés lors de la Révolution française.... » (37)

(37) Mr : Sulaiman KADDAH secrétaire général adjoint du parti Baas et président de le l'Association d'amitié Syrie-France. ([www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie pat2.pdf](http://www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie%20pat2.pdf))

1.5.3. les relations franco-syriennes : les réalisations et les attentes

La France se distingue par son éducation nationale, et il existe un programme ambitieux de formation des cadres universitaires. De plus, un nouvel accord d'une durée de trois ans portant sur l'enseignement de la langue arabe, a été signé, et une convention pour la langue française, avec l'introduction de l'informatique dans la formation technologique (qui jusqu'alors était du domaine scientifique et culturel) a été mise en place. L'accent est maintenant mis sur la technologie moderne. Le renforcement de ces capacités technologiques va permettre d'assurer l'avenir et une amélioration dans le domaine de l'éducation en développant les ressources humaines de la Syrie. C'est la première priorité. La seconde priorité est la lutte contre le chômage, dont le taux est officiellement d'environ 9,5%. En effet, un programme concernant ce domaine a été préparé et approuvé par le conseil des ministres. IL va permettre la création de 450 000 emplois en cinq ans. Une autre priorité concerne une meilleure utilisation de l'eau et de l'énergie.

Dans le domaine énergétique, la Syrie est un pays exportateur des ressources énergétiques. Un programme ambitieux visant à garantir l'approvisionnement jusqu'à 2015 a été mis en place.

Les propos de Issam Zaim, ministre d'Etat syrien à la planification, résument parfaitement la qualité excellente des relations entre la France et la Syrie sur le plan économique, lorsqu'il a annoncé : « La France et la Syrie sont des pays amis qui ont beaucoup d'échanges et ceci à plusieurs niveaux.... »⁽³⁸⁾

(38) Mr : Issam ZAIM ministre d'Etat à la planification ([www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie pat2.pdf](http://www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie_pat2.pdf))

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, la priorité est accordée aux échanges planifiés ou d'opportunité. En témoigne la déclaration de Monsieur Hassan Risheh, ministre de l'enseignement supérieur : « ...L'enseignement supérieur est un domaine très important en Syrie, surtout quand on considère qu'il concerne actuellement un total de 188 421 étudiants (dont 107 676 garçons et 80 745 filles). Le partenariat avec la France et avec l'Union européenne connaît un essor très important. Des projets porteurs foisonnent, dont la création, près de Homs, du technopôle syrien (pôle de recherche spécialisée, biologie, nouvelles technologie, commerce.... » (39).

La Syrie est liée à la France par un accord de coopération culturelle signé en 1971.

Le dernier programme en date a été signé le 28 avril 2001 et porte sur le développement du partenariat entre les universités syriennes et françaises pour des échanges de chercheurs (domaines de la santé, des sciences physiques, de l'architecture et du patrimoine, de la linguistique, de l'agriculture, de l'environnement et de l'eau, de l'économie, du droit, de l'administration, de l'industrie, de l'informatique et de la communication). Une coopération existe avec l'Institut supérieur appliqué et technologique (ISSAT) et l'Institut national des sciences appliquées (INSA). Le gouvernement syrien développe le français dans les universités, surtout dans les départements à vocation internationale. Il a également créé une école de commerce qui pourrait être franco-syrienne, et a fondé des écoles professionnelles spécialisées (bois, électronique, hôtellerie, design). Il compte aussi fonder l'Institut de l'administration générale en Syrie en partenariat avec l'Ecole nationale d'administration (ENA). Par ailleurs, un projet concernant le développement de la francophonie, la formation des professeurs en France et l'envoi d'un grand nombre de boursiers universitaires est en cours de réalisation. Pour le suivi de ce partenariat, une commission mixte pourrait être créée, afin de suivre les échanges dans les secteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

(39) Mr Hassan RISHEH : ministre de l'Enseignement supérieur (www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie_pat2.pdf)

Mais qu'attend-on de la France ?

La France est un partenaire très important de la Syrie. Quand bien même les anciennes générations ayant vécu la colonisation ont combattu la France, la plupart des Syriens considèrent que les deux pays partagent une histoire commune de longue date et ont appris à se respecter mutuellement. D'autant plus que la France est une grande nation qui a décidé de rompre avec son histoire coloniale : c'est, en effet, le général de Gaulle qui a pris l'initiative historique d'établir une relation de confiance et de coopération avec les pays arabes, y compris la Syrie.

La France s'est aussi distinguée par ses positions politiques que personne n'oubliera : ainsi le grand discours du général de Gaulle en 1967 adressé aux Israéliens, qualifiés de « gens arrogants et imbus d'eux-mêmes ». Et c'est peut-être pour cette raison que la Syrie demande toujours davantage à la France, notamment dans le domaine politique, car ce pays se distingue par la clairvoyance de ses chefs d'Etat. La présence de la France, avec l'Allemagne, au sein de l'Union européenne, donne corps à l'Europe et à cette Union qui est importante pour l'équilibre du monde et surtout pour le partenariat euro-méditerranéen. Enfin, la visite en France du président Bachar Al-Assad a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives ; elles concernent tout d'abord la position française et européenne sur les modalités de recherche de la paix dans la région, et, plus particulièrement, sur les contraintes à imposer à Israël pour assurer le respect des droits nationaux du peuple palestinien. Ceci aurait comme corollaire la fondation d'un Etat palestinien indépendant ayant comme capitale Jérusalem.

1.5.4. Le partenariat et la coopération entre la Syrie et l'Union européenne

1.5.4.1. La France porte d'entrée du partenariat syro-européen ?

Les relations économiques et culturelles entre la France et la Syrie sont anciennes, bonnes et régulières. Des deux cotés, existe le désir de les garder dynamiques et au meilleur niveau, et de les renforcer, surtout après la visite du Président syrien en France. La Syrie perçoit la France comme étant une porte d'entrée vers le partenariat syro-européen déjà en vigueur. Ce partenariat permet un élargissement des échanges entre les pays du pourtour méditerranéen et l'Europe.

La Syrie élabore actuellement, sous la conduite de son Président, la mise en place d'un programme de réforme économique très important dans la quatre secteurs : le public, le privé, le secteur mixte, et la coopération. L'objectif recherché est d'instaurer de

nouvelles lois afin que les entreprises nationales et étrangères puissent investir plus facilement en Syrie. En outre, un système permettant la création de banques privées a été mis en place. La Syrie est pleine de ressources et de richesses variées. Les investisseurs peuvent être présents dans l'industrie agro-alimentaire ou le tourisme, et les hommes d'affaires français ont de nombreuses occasions d'être les pionniers de l'investissement en Syrie. Ils pourront bénéficier de toutes les facilités financières et opérationnelles accordées par le pays pour mettre en place les projets sous la forme qui leur convient.

1.5.4.2. La coopération entre la Syrie et l'Union européenne

La Syrie est un pays qui partage la Méditerranée avec l'Union européenne et d'autres Etats. Il est donc normal que des relations économiques, culturelles, sécuritaires et commerciales existent entre les riverains. 60% des exportations syriennes (essentiellement du pétrole) partent en direction des pays membres de l'Union européenne. De même, la Syrie importe 30% de produits européens. Mais elle cherche à diversifier ces échanges pour équilibrer son commerce. Les aides financières de l'Union européenne pour des projets économiques d'infrastructures syriens ne sont pas encore suffisantes. Des négociations sont actuellement en cours pour redéfinir l'avenir de ces relations économiques et commerciales. Les programmes d'échanges culturels (amélioration de l'infrastructure des musées archéologiques, protection des trésors, etc.) connaissent également un essor notable.

L'Union européenne s'agrandit, et plus elle s'élargit, moins la concertation sur la Méditerranée paraît se faire sentir. Parce qu'ils sont méditerranéens, et en raison de leurs affinités culturelles avec les pays du bassin méditerranéen, trois Etats européens, dont l'Italie, l'Espagne, et la France, développent de très bons rapports avec les pays arabes, y compris la Syrie.

L'Allemagne, par exemple, qui n'est pas un Etat riverain de la Méditerranée, manifeste un intérêt croissant pour la région. Peu d'investissements européens sont encore présents en Syrie et les responsables syriens soulignent, lors de leurs rencontres avec les représentants de l'Union européenne, qu'il faut encourager les Européens à s'engager en Syrie. Mais ces investissements sont souvent le fait de sociétés ou de particuliers n'ayant rien à voir avec les Etats. Cependant, ceux-ci ont toujours la possibilité de dissuader ou d'encourager les entreprises européennes à s'installer et à investir en Syrie.

Dans ce contexte, le ministre de l'Enseignement supérieur syrien souligne : « On a assisté ces dernières années à de réels progrès dans la coopération scientifique et technique

entre la Syrie et les pays de l'Union européenne en général, et avec la France en particulier ». En effet un projet avec l'UNESCO a vu le jour, en collaboration avec l'Union européenne, pour l'université d'Abkhassina, dans le cadre du partenariat euro-méditerranée. Les pays qui participent à ce programme sont, à ce jour, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, le Liban, la Jordanie, la Palestine, Malte, Chypre, l'Italie, la France, le Royaume-Uni et l'Espagne. La Syrie a approuvé ce projet sous réserve de se retirer en cas de participation d'Israël. Dans le même ordre d'idée, le projet de METAS - qui consiste à fonder un hôpital et à former le personnel médical - est en cours de réalisation. De plus, dans le cadre du projet « société euro-méditerranée de l'information » (MEDA), la mise en place d'un réseau ouvert d'enseignement dans les universités euro-méditerranées, est programmée. Actuellement, les facultés d'Italie, d'Algérie, d'Égypte, de Jordanie et du Maroc et de la Syrie y participent. Par ailleurs, une coopération scientifique et technique existe également entre ces partenaires.

Pour finir ce tour d'horizon, des accords pour l'agriculture et pour la protection du patrimoine culturel ont été conclus avec l'université méditerranée de Rome. Une coopération a aussi été mise en place dans le domaine de l'archéologie avec l'université d'AL Baath à Homs et le centre sauvegarde et de restauration des manuscrits qui appartient à la Communauté européenne.

Conclusion

Les tensions dans la région du Moyen-Orient consécutives au conflit israélo-arabe, ajoutées aux difficultés géopolitiques dans la région méditerranéenne, rendent la cohésion régionale impossible. En conséquence, toute coopération sécuritaire reste sur la base bilatérale entre les organisations et les partenaires méditerranéens. D'un autre côté, les défis émergeant avec les changements en cours en Méditerranée demandent que les nombreuses initiatives européennes relatives à cette région se fassent en étroite concertation. En effet, une meilleure coordination entre ces organisations sécuritaires, en particulier entre les deux principales, l'Union européenne et l'OTAN, et les partenaires méditerranéens est essentielle pour faire en sorte que leurs approches soient bien complémentaires et se renforcent mutuellement. Pour réduire le risque de chevauchements et de double emploi, il serait préférable que chaque institution se concentre sur son domaine de prédilection. Ainsi, les problèmes socio-économiques de la région seraient

mieux traités dans le cadre de l'UE. En tout cas, un partenariat euroméditerranéen renforcé en matière de sécurité et le dialogue de l'OTAN se renforcent mutuellement. Leur coordination dépendra des relations qui seront établies entre l'UE, avec l'élaboration de la PESD, et l'OTAN.

Deuxième partie

11. Le domaine industriel et économique

La Méditerranée est partagée entre deux rives : la rive sud qui comporte une majorité de pays arabes, et une rive nord constituée par une grande partie de pays européens. En raison du trait d'union liant les pays des deux rives, de leur voisinage et de leur histoire commune, il devient impératif que la coopération entre ces deux mondes soit consolidée afin que chacun vive dans un climat de paix, de développement et de prospérité.

Jeunes Etats sortis non sans ombrage de la période coloniale ou du protectorat et des legs de la Deuxième Guerre mondiale, les pays du sud se sont engagés à mener le processus de leur développement dans un climat international largement dominé par la recherche d'un équilibre ; celui-ci a, une nouvelle fois, été rompu avec l'avènement de l'ère bipolaire. La concurrence induite par cette démarche, particulièrement sous l'impulsion des pays riches, a prit des formes qui n'ont guère épargné l'indépendance des Etats à peine libérés de l'occupation. Ces derniers manquant de savoir et, encore plus, d'expertise, ne comptaient que sur les revenus provenant de leurs ressources naturelles généralement assujettis aux besoins inhérents à la réalisation des objectifs des nations puissantes. Les résultats d'une telle situation de dépendance apparaissent clairement aujourd'hui, et nécessitent de développer un partenariat industriel et technique susceptible de préparer l'intégration des économies des pays du sud dans la perspective de la mondialisation.

2.1- la coopération industrielle et technique

Il va sans dire qu'il est difficile d'atteindre un niveau satisfaisant de développement et de prospérité sans une coopération et un partenariat d'égal à égal entre les deux rives.

L'accession à l'indépendance des pays du sud a été un événement exceptionnel pour des peuples nourrissant l'espoir d'une vie meilleure, d'un droit à disposer d'eux-mêmes et de voir les portes de la modernité s'ouvrir. Hélas, il n'en a rien été. Les erreurs de gestion et de choix économiques idéologiques parfois absurdes des nouveaux gouvernants ont conduit les Etats du sud au bord de l'asphyxie économique, les rejetant ainsi hors du circuit économique mondial. Dans ce schéma, comme l'a précisé Jean-François Daguzan (40), l'industrie fut avec l'agriculture, la plus mal lotie. Les anciens colonisateurs ne favorisèrent pas l'éclosion de stratégies cohérentes soit par maladresse soit par désir de tourner la page, parfois intentionnellement.

Par ailleurs, la crise économique et la guerre du Golfe, par-delà les fractures qu'elles ont pu provoquer, et l'élan d'incompréhension réciproque ressentie de part et d'autre de la Méditerranée (41) semblent avoir eu un effet de stimulation. En effet, les pays du Maghreb (à l'exception de la Libye, qui représente un cas à part) ont engagé, depuis le début des années quatre-vingt dix, un processus de réformes économiques pour sortir de la spirale de l'endettement et du sous-développement. D'un point de vue politique, les Etats de la Méditerranée occidentale ont entamé des négociations visant à trouver un véritable cadre de développement conjoint de la zone, et la communauté européenne a, en pleine guerre du Golfe, engagé une nouvelle politique méditerranéenne, dite « rénovée ». Un véritable projet de création d'un nouvel espace de coopération, de stabilité et de développement s'est donc échafaudé dans l'espoir de l'étendre à d'autres parties de la Méditerranée.

La coopération industrielle et le transfert de technologie peuvent et doivent jouer un rôle dans cet ensemble, mais des limites sont à observer dans le domaine de la prolifération des technologies sensibles et des armements. Pour essayer de dégager les pistes d'une nouvelle coopération industrielle et d'une politiques rénovée de transferts de technologies, il faut se replacer dans une dimension historique afin d'essayer de comprendre les causes des échecs précédents. Mais avant d'aborder l'évolution des économies de sud et leurs conséquences industrielles, il paraît judicieux de définir brièvement l'environnement économique dans lequel celles-ci s'insèrent et qui les structurent de façon déterminante.

(40) Méditerranée occidentale, sécurité et coopération, sous la direction de Marie-Lucy Dumas, Fondation pour les études de défense nationale – mai 1992 ; page 127.

(41) Méditerranée occidentale, sécurité et coopération, sous la direction de Marie-Lucy Dumas, Fondation pour les études de défense nationale – mai 1992 ; page 127.

2.1.1. Les ressources économiques des pays du sud et les conséquences sur leur développement

Les économies des Etats des pays du sud se caractérisent par deux types de ressources : celles d'origine minière pour l'Algérie (hydrocarbures) et, dans une moindre mesure, pour le Maroc (phosphates) et la Mauritanie (fer) ; et les ressources provenant des ressortissants vivants à l'étranger (Marocains, Tunisiens et Libanais). A l'instar du Liban et de l'Egypte, le pétrole, le gaz naturel, les phosphates, l'industrie agroalimentaire et le tourisme constituent les principales ressources de la Syrie.

Cette situation procure aux pays bénéficiaires un volant de ressources, souvent d'une importance capitale, pour structurer leurs économies. De même, le Maroc et la Mauritanie sont également des pays ayant des ressources halieutique. Bien que les recettes générées dans cette activité soient conséquentes, elles n'ont pas les effets structurants de celles issues de l'exploitation des phosphates et du fer.

En effet, cette situation de rente peut avoir des effets pervers si le pays qui en bénéficie ne cherche pas à valoriser d'autres secteurs économiques pour s'affranchir de cet état de dépendance. Toutefois, elle peut également favoriser des développements positifs si une politique d'accompagnement adéquate est attachée à la gestion de ces ressources.

Juste après leur indépendance, les pays du Maghreb, malgré l'« œuvre coloniale » accomplie, étaient dans un Etat médiocre. Le taux d'analphabétisme était très élevé, les infrastructures et l'électrification étaient modestes, l'industrie était quasi absente dans la mesure où la majeure partie des biens d'équipement venaient de la France, et seule l'agriculture était bénéficiaire avec l'exportation de coton. Les premières années furent donc consacrées à la mise sur pied d'une administration nationale, puis à la formulation d'une politique économique fondée sur la satisfaction des besoins les plus urgents de la société (électrification, infrastructures, santé, éducation) et du citoyen (alimentation, logement). Les politiques suivies s'articulèrent dans l'ensemble, comme précisé précédemment, autour de l'exploitation des matières premières et reproduisirent souvent de façon mimétique des schémas économiques déjà pensés par l'Etat colonisateur selon ses propres besoins.

2.1.1.1. Les conséquences au début des années quatre-vingt-dix.

La conjonction entre des choix économiques « idéologiques », l'utilisation des retombées de la rente à des fins politiques (Algérie : diplomatie active anti-marocaine⁽⁴²⁾)

et un endettement considérable dû à la « légèreté » dans le recours au crédit (qui était d'ailleurs aussi le fait des prêteurs que des gouvernements demandeurs), ont conduit les Etats du Maghreb à une situation difficile au plan interne, voire catastrophique dans le cas de l'Algérie. En effet, constate Henri Regnault ⁽⁴³⁾ : « les pays du sud et de l'est de la Méditerranée payent actuellement le prix élevé de leurs politiques économiques des années soixante et soixante-dix ». Et il ajoute : « Les années quatre-vingts marquent un tournant largement imposé par la contrainte extérieure, mais le sud et l'est méditerranéens ont accumulé un retard considérable sur les NPI (nouveaux pays industrialisés) d'Asie du sud-est. Entre 1965 et 1980, les taux de croissance moyens annuels du PIB de Hong Kong, de la Corée du sud et de Singapour évoluaient entre 8,6% et 10,1% (pour 10%, quadruplement en quinze ans), les taux du sud et de l'est de la Méditerranée variaient entre 5,6% (Maroc) et 6,8% (Egypte et Algérie). Encore entre 1965 et 1980, par rapport à la production, la consommation du secteur privé croissait à un rythme faiblement inférieur (1% : Maroc, Egypte, Turquie), ou fortement supérieur (2% : Tunisie, Algérie), tandis qu'en Corée ou à Singapour l'accroissement de la production était supérieur de 2% à celui de la consommation privée... Tout ceci explique que les NPI d'Asie se sont intégrés à l'économie mondiale du bon côté de la balance commerciale, celui des exportations, tandis que les pays du sud et de l'est de la Méditerranée s'y intégraient du mauvais côté, celui des importations... La décennie quatre-vingts, en dépit des coups de frein sur les exportations dans les pays méditerranéens, n'a fait que creuser les écarts... ».

2.1.2. Les différentes industries des pays de la rive sud.

Les politiques économiques des pays de la rive sud se traduisirent par le développement des industries liées à l'exploitation des matières premières aux fins d'exportation, à la satisfaction des besoins de consommation finale et à l'exportation des produits traditionnels. Selon Abdelfettah Ghorbel, « les séquences d'industrialisation reposaient principalement sur deux types de modèles que l'on rencontre dans les trois pays par substitution aux importations, soit de l'aval du processus de production (cas du Maroc et de la Tunisie) soit de l'amont (cas de l'Algérie). Le second met l'accent sur la promotion des exportations de produits manufacturés (cas du Maroc et de la Tunisie) pour lesquels

(42) Cette diplomatie active et tous azimuts a été conçue pour persuader de nombreux Etats pauvres, de l'Afrique et de l'Amérique latine, à reconnaître la pseudo fantomatique « république arabe sahraoui démocratique ».

(43) Développement méditerranéen et division internationale du travail : entre cercle vicieux et polygone infernal, fiche DATAR inédite, pp. 72-73.

les pays concernés sont sensés avoir des avantages comparatifs. Mais l'expérience des économies maghrébines a fait ressortir que les effets d'entraînement sont demeurés très limités aussi bien en amont qu'en aval du processus de production et ce pour des raisons relatives à une déficience de la demande globale, à des distorsions engendrées par la protection douanière et à des pertes importantes du revenu national (44) ». Les secteurs de développement industriel furent donc :

- L'exploitation et le transfert des matières premières et la transformation des produits dérivés,
- Les infrastructures collectives et les biens d'équipement et de transformation,
- Les substituts à l'importation dans les biens de consommation finale,
- Les produits manufacturés d'exportation (45).

En outre, les deux premiers secteurs furent ceux qui mobilisèrent les politiques des gouvernements maghrébins, qui s'exercèrent finalement au détriment des derniers. Les transferts de technologies furent dans l'ensemble orientés vers ces domaines.

Par ailleurs, l'effondrement des prix des matières premières et des hydrocarbures, la dérive économique et l'endettement mirent les industries à genoux. De plus, les choix de substitution des importations et de création de grands complexes, censés répondre à la satisfaction de la demande intérieure et conçus sur des bases technologiques surdimensionnées, achevèrent d'aggraver la situation.

L'échec de certaines politiques éducatives et la fuite des cerveaux renforcèrent encore la difficulté de trouver une main-d'œuvre qualifiée capable de prendre en charge les « grands chantiers » industriels. De plus, la coopération industrielle avec les ex-Etats coloniaux ne s'avéra pas particulièrement dynamique, du moins dans un premier temps, même si les échanges commerciaux avec ceux-ci prédominèrent (46). Ainsi, l'aide apportée par la France aux pays du Maghreb fut-elle modeste, longtemps dominée par l'Algérie, et en baisse constante (cf. tableau en annexe III).

(44) « Dynamique des économies maghrébines et problématiques d'une coopération Nord-Sud en Méditerranée » in L'avenir de l'espace méditerranéen, s.d. C. Reynaud et A. Sid Ahmed, Crédit mutuel de la Méditerranée, Paris : Publisud, 1991, p. 116.

(45) Cf. Fayçal Yachir, « Industrie : des choix différents, des situations contrastées » in L'Etat du Maghreb, s. d Camille et Yve Lacoste, Paris : La Découverte, 1991, pp. 465 – 469.

(46) Cf. ouvrages Bouhout El Mellouki Riffi, la politique française de coopération avec les Etats du Maghreb, Paris Casablanca : Publisud – Toubkal, 1989 ; et Salah Mouhoubi, la politique de coopération algéro-française, bilan et perspectives, Paris – Alger : Publisud – OPU, notamment pp. 141 sqq.

Eu égard à ces difficultés et en raison de leur inadaptation à la conjoncture, les politiques d'industrialisation des pays du Sud se révélèrent donc dans l'ensemble médiocres. En outre, les politiques de transfert de technologie ne furent pas non plus bien adaptées aux besoins locaux. Or, au moment où une nouvelle politique de transfert de technologie doit être entreprise pour sortir ces pays de la spirale du sous-développement, se profile désormais un nouveau paramètre, dont on ne peut pas tenir compte dans l'équation de la coopération méditerranéenne : la prolifération des armements de destruction massive.

2.1.3. les perspectives futures et les nouvelles ambitions de développement des compétences technologiques endogènes

Malgré ce constat d'échec assez manifeste des politiques économiques, industrielles et technologiques, la situation n'est pas aussi dramatique qu'elle ne paraît. En effet, Le potentiel scientifique et technologique actuel des pays du sud s'est développé, surtout pour la Syrie qui a fait d'énormes progrès dans ce domaine, sous la conduite éclairée du président de la république Bachar Al-ASSAD. De même, une prise de conscience plus grande des responsables politiques des pays maghrébins sur l'importance de la maîtrise des sciences et technologies dans le contexte de l'ouverture, d'une part, et de la mondialisation d'autre part, constitue dans ce domaine un atout inestimable.

2.1.3.1. Les attentes des pays de la rive sud dans la sphère des sciences et des technologies.

Les difficultés pour les pays de sud à mobiliser l'épargne intérieure ne leur permettent pas, à l'heure actuelle, de mettre en place de nouvelles structures productives plus efficaces et compétitives face à une compétition portée par le progrès technique. Le recours à l'investissement extérieur et celui de l'UE reste fondamental. En effet, la coopération que les pays de sud attendent devra aider à créer des conditions d'attractivité pour l'investissement étranger et la rénovation d'un outil technologique et industriel important qui atteint aujourd'hui des niveaux d'obsolescence avancés. L.Jaidi et F. Zaim⁽⁴⁷⁾ parlent, eux, d'opter pour une stratégie de grappe c'est-à-dire : « des groupes sectoriels intégrés, formés par des firmes et des industriels qui se renforcent mutuellement grâce à

(47) La mise à niveau de l'industrie marocaine face aux échéances de la zone de libre – échange, Commissariat Général du Plan, Séminaire EMMA, 1997.

des coopérations technologiques, des relations clients fournisseurs étroites et des liens solides avec l'infrastructure économique ». L'insertion dans un réseau mondial apparaît plus efficiente. Ainsi, trois préoccupations sont à la base du choix des critères de cette stratégie :

- Le soutien à la stratégie de diversification (le soutien à la sous-traitance locale des PME),
- La contribution à la formation et à la stabilisation des compétences,
- La contribution au développement des capacités d'innovation.

Par ailleurs, l'Union européenne devrait plus profiter des possibilités de multiplier les efforts de recherche et développement (R&D) à coût peu élevé en faisant appel localement aux nombreux universitaires disponibles, voire en tentant d'influencer la mise en place de diplômés utiles pour la R & D sur l'autre rive de la Méditerranée. La vente de brevets devrait être encouragée, de même que la recherche de tout moyen susceptible de développer des actions communes dans le domaine de la maîtrise industrielle pour créer une capacité accrue de compétitivité internationale à l'échelle euro-méditerranéenne. En effet, tout partenariat méditerranéen entre membres de l'Union européenne et leur partenaires du sud devra tenter de briser les obstacles à une circulation réussie et sans entrave de la technologie, sans laquelle une intensification et une diversification des échanges intra-méditerranéens ne sauraient avoir lieu ⁽⁴⁸⁾. La création d'opportunités d'emploi dans le bassin méditerranéen, en réduisant les mouvements migratoires jugés menaçants par les pays de l'Union européenne, dépend largement de ce facteur clé.

La mise en place d'un véritable partenariat technologique est donc nécessaire. D'une manière générale, la participation à des partenariats technologiques suscite beaucoup d'espoirs au sein des PED. Ce moyen est perçu par beaucoup comme le meilleur véhicule pour permettre le transfert de know-how, l'apprentissage relativement rapide et à moindre coût et le développement des capacités technologiques endogènes.

Si l'UE se présente comme le premier fournisseur des technologies aux pays de la rive sud de la Méditerranée, d'autres puissances, en particulier les Etats-Unis manifestent leur intérêt à développer des relations avec les pays de cette région.

(48) Voir sur ce point les propositions de A.B. ZAHLAN, Pour une Eurêka méditerranéenne, in La Méditerranée réinventée, Réalités et espoirs de la coopération, sous la direction de P.BALTA, La Découverte, Paris, 1994.

2.2. La position économique et la partenariat entre les pays de la rive Sud

Les derniers changements qu'a connus le monde, notamment sur le plan économique où l'on assiste à la parution de nouvelles organisations comme l'organisation mondiale du commerce, nécessitent une coopération continue et effective entre les pays de la rive sud et ceux de la rive nord du bassin méditerranéen. Ceci est d'autant plus vrai que l'économie des pays du sud est faible et a besoin d'une amélioration constante.

A l'instar de nombreux pays en développement, les pays sud de la Méditerranée sont confrontés à des défis majeurs engendrés par les récents bouleversements du système économique international. Les accords de l'organisation mondiale du commerce (OMC), la globalisation croissante de l'économie mondiale, l'intégration des marchés des capitaux sont autant de changements que ces pays doivent être préparés à affronter pour en tirer le meilleur parti.

La mise en place du marché unique européen, le lancement de l'euro et les accords de libre échange entre certains de ces pays et l'UE sont des changements susceptibles d'affecter davantage les pays du sud de la Méditerranée que d'autres pays en développement, en raison de l'importance de leurs liens économiques, et notamment commerciaux, avec l'U.E.

Khalid Sekkat ⁽⁴⁹⁾ parle de stratégies économiques susceptibles d'aider les pays du sud de la Méditerranée à tirer le meilleur parti du nouvel ordre économique mondial. Ces stratégies se traduisent par, « une plus grande ouverture de ces pays sur l'économie mondiale d'une part, et par une coopération accrue entre eux, d'autre part ». Pour s'en convaincre, il convient d'analyser le rôle des réformes commerciales dans le renforcement de la compétitivité des économies du sud, et d'examiner comment une coopération économique accrue entre ces pays peut consolider leur position dans l'économie mondiale.

2.2.1. Réformes économiques, compétitivité et bien-être

A partir du milieu des années 1980, de nombreux pays en développement se sont engagés dans la voie des réformes économiques. La libéralisation de leur commerce international et de leur marché des changes a constitué le point central de la majorité des réformes. Les pays du sud de la Méditerranée ont aussi participé à ce mouvement mais à des vitesses différentes.

(49) Sekkat Kh. Et Varoudakis A., The impact of exchange rate and trade policy reforms on manufactured exports in north Africa, ERF Working Paper 9912, 1999.

Ainsi, le Maroc a entamé et maintenu un programme de réduction de barrières aux échanges et de privatisation depuis 1984. La Tunisie a entrepris un mouvement similaire en 1989, mais elle a réintroduit des droits de douanes complémentaires en 1991 et 1994. L’Egypte n’a effectué ses réformes que beaucoup plus tard, dans les années 1990, alors qu’en Algérie les réformes sont encore loin d’être concrétisées pour des raisons évidentes liées à la situation interne du pays. Les réformes économiques ont pour objectif d’accroître la croissance économique à travers l’amélioration de la compétitivité industrielle et, notamment, celle des exportations.

Outre les gains statiques d’une plus grande pénétration des marchés extérieurs, le développement du secteur exportateur peut engendrer des gains dynamiques non négligeables à travers les effets d’économie d’échelle, d’apprentissage et des externalités technologiques entre les entreprises et les industries.

Les récents développements de la théorie de la croissance ⁽⁵⁰⁾ n’ont fait que renforcer l’argumentation traditionnelle en faveur de l’ouverture aux échanges. L’impact positif de cette ouverture et notamment des exportations sur la croissance est clairement établi. En outre, une étude récente de K. Sekkat et A. Varoudakis examine l’incidence des réformes économiques sur les performances à l’exportation des pays du sud de la Méditerranée ⁽⁵¹⁾. A défaut de données statistiques, seuls quatre pays ont pu être examinés : l’Algérie, l’Egypte, le Maroc et la Tunisie. L’analyse a été conduite dans trois secteurs clefs pour ces pays : le textile, l’alimentation et la chimie. Les résultats de l’étude ont pu montrer l’impact positif, sur les performances à l’exportation, de la libéralisation commerciale d’une part, et de la réduction de la surévaluation et de l’incertitude sur l’évolution du taux de change, d’autre part. A côté de la croissance économique, la distribution des revenus est déterminante pour l’amélioration du bien-être. Elle a, en outre, un rôle important en termes politiques et pourrait conditionner le succès des réformes. En effet, les bénéfices et les coûts des réformes peuvent toucher différemment les agents économiques. Certains, constatant plus clairement les coûts (restructuration, pertes d’emplois, ...) que les bénéfices, pourraient sérieusement bloquer le processus. Ce type de ressentiment peut être exacerbé par des groupes de pressions.

(50) L.Rivera Batiz. Et Romer P., International Trade with Endogenous Technological Change, *European Economic Review*, 1991, 971 – 1004.

(51) Sekkat Kh. Et Varoudakis A., The impact of exchange rate and trade policy reforms on manufactured exports in north Africa, ERF Working Paper 9912, 1999.

2.2.2. Coopération sud – sud et positionnement dans l'économie mondiale

Si les politiques de réformes examinées ci-dessus peuvent aider les pays du sud à tirer le meilleur parti des grands changements dans les relations avec leur grand voisin du nord - l'UE à travers une meilleure pénétration du marché européen -, elles ne peuvent à elles seules leur assurer une position de partenaire à part entière dans ces relations. Une coopération accrue sud – sud est un des éléments déterminants de ce positionnement. Cette coopération peut aller de projets spécifiques à l'intégration économique entre les pays du Maghreb. Elle présente un défi au moins aussi important que la réussite des projets de libre échange avec l'Union européenne.

2.2.2.1. Faiblesses des échanges bilatéraux

La faiblesse des échanges entre les pays du sud jette aussi les doutes sur les chances de succès d'une coopération entre ces pays. En effet, du fait de ce faible niveau d'échange, les gains de la coopération ou de l'intégration pourraient paraître objectivement faibles aux yeux des partenaires. Cependant, cet argument devrait être nuancé à trois niveaux :

D'abord la faiblesse des échanges pourrait être elle-même due à l'absence de réel projet d'intégration économique entre ces pays.

Ensuite, les échanges bilatéraux ont été limités en partie à cause du faible degré de complémentarité entre les économies. De récentes études ont toutefois montré que la spécialisation des économies concernées a connu de grandes évolutions qui pourraient offrir plus d'opportunités aux échanges bilatéraux. Selon MM. Fontane et Perçoir, de nouvelles activités de production, liées notamment aux secteurs électrique et électronique, se développent et deviennent compétitives au sud de la Méditerranée ⁽⁵²⁾.

Enfin, si le niveau des échanges bilatéraux peut être influencé par le degré d'intégration économique entre les pays et par le degré de complémentarité de leurs économies, d'autres obstacles plus structurels peuvent limiter ces échanges. Les obstacles les plus souvent cités dans la littérature concernent l'insuffisance d'infrastructures de transport et de télécommunication, les choix discutables en termes de politique économique, et les tensions politiques.

Selon R. Longo et K. Sekkat ⁽⁵³⁾, l'insuffisance des infrastructures est un élément crucial ;

(52) « Le renouveau de l'insertion des pays du Maghreb dans les échanges mondiaux », *Annales Marocaines d'Economies*, 1996, 87 – 116.

(53) *Obstacles to expansion Intra – African Trade*, OCDE, de Développement, 2000

l'augmentation du stock d'infrastructures de 1% pourrait accroître le commerce bilatéral de près de 3%. Des choix de politique économique avisés et l'adoption de certains éléments d'un programme d'ajustement structurel semblent aussi très porteurs d'un accroissement du commerce bilatéral. En outre, l'impact de la réduction des tensions politiques semble aussi très favorable aux échanges entre les pays du sud. A la lumière de ces résultats, il paraît donc évident qu'un effort concerté, de la part de ces pays, pourrait enclencher un cercle vertueux qui réduirait le handicap du faible commerce sud – sud méditerranéen.

2.2.3. Gains de la coopération sud – sud.

Les arguments économiques montrent qu'une plus grande coopération ou intégration sud-sud pourrait renforcer le positionnement de ces pays sur la scène économique internationale. Ces arguments concernent, notamment, les tensions politiques, la localisation des entreprises et le pouvoir de négociation.

2.2.3.1. Tensions politiques

Cet argument concerne le rôle que pourrait jouer l'intégration sud-sud dans l'apaisement des tensions politiques et militaires entre les pays. Cet argument est loin d'être négligeable. Il a d'ailleurs été avancé en faveur de l'intégration européenne. Les pères fondateurs de l'UE y voyaient aussi un moyen de réduire le risque de guerres intra – européennes, notamment entre la France et l'Allemagne. Lorsque l'on se rappelle qu'une des raisons de la faiblesse des échanges commerciaux sud-sud est parfois un contentieux politique, cet argument prend encore plus de force et suggère l'existence d'un cercle vicieux.

2.2.3.2– Localisation des entreprises

Le deuxième argument est fondé sur les travaux de P.R.Krugman ⁽⁵⁴⁾ qui permettent d'examiner l'impact des politiques commerciales sur la localisation des entreprises.

(54) « Geography and trade, in Gaston Eyskens lecture series », Cambridge, Mass., London : MIT Press, 1991.

Les déterminants de cette localisation sont les coûts de production, la taille du marché et les coûts de transaction (transports, assurance, tarifs douaniers,...). La présence d'économies d'échelle joue un rôle important dans cette théorie.

La décision de localisation d'une entreprise dans un espace géographique est le résultat d'un arbitrage entre l'avantage en termes de coût de production de cet espace, de taille du marché accessible à partir de cette localisation, et des coûts d'accès à ce marché.

Si les relations commerciales entre les pays du sud et entre ces pays et l'UE sont régies par le libre échange, alors la taille du marché accessible et les coûts d'accès à ses différents compartiments ne favorisent ni l'UE, ni les pays du sud. Les coûts de production demeurant le seul élément discriminant, plaident en faveur d'une localisation au sud.

Ainsi, la concurrence entre les pays du sud pour attirer des entreprises étrangères pourrait entraîner davantage de marginalisation. Si la concurrence dans ce contexte est généralement positive - car elle s'accompagne de libéralisation de l'économie -, elle peut parfois avoir des effets pervers. En effet, certains pays peuvent être tentés d'ériger des barrières à l'entrée de produits étrangers sur leur marché pour attirer les investisseurs. Ils espèrent ainsi faire anticiper un profit plus grand et créer une meilleure incitation à la localisation sur leur territoire. Mais, de tels comportements ne sont jamais payants, car tous les pays adoptant la même stratégie, et le bénéfice individuel escompté se transforme en une perte collective certaine. L'érection de barrières aux échanges par tous les pays de la région rend celle-ci globalement moins attractive.

2.2.3.3 – Pouvoir de négociation

Le cloisonnement des marchés des pays du sud peut entraîner aussi une perte de pouvoir de négociation. En effet, les accords de libre échange entre des partenaires au niveau international peuvent être vus comme un troc de l'accès au marché de l'un contre l'accès au marché de l'autre. Le succès des négociations nécessite, dès lors, que l'offre de chaque pays soit suffisamment attractive pour les agents économiques de l'autre pays.

Si les marchés des pays du sud demeurent cloisonnés, chacun d'entre eux ne peut offrir que l'accès à son propre marché. Il ne peut donc espérer que des concessions à la mesure de son offre. Si au contraire, ces marchés sont ouverts les uns aux autres, la contrepartie que l'on peut réclamer, lors des négociations, sera plus grande.

Pour saisir l'importance de cet argument, il faut noter que l'exemption de droits de douane pour l'entrée sur le marché de l'UE est loin d'impliquer le libre accès à ce marché.

L'UE est bien pour utiliser divers mécanismes non tarifaires qui protègent son marché (anti – dumping, clause de sauvegarde, restrictions volontaires des exportations,...) vis-à-vis des exportateurs « trop » compétitifs. Ces instruments risquent, sous la pression de certains groupes, d'être utilisés pour freiner les exportations « trop » compétitives en provenance du sud. Pour contrecarrer ce risque, le sud doit disposer d'un pouvoir de négociation suffisant. Ce pouvoir peut provenir des menaces de blocage de l'accès à son marché. Cette menace n'est cependant suffisante que si l'accès porte sur un marché assez grand et attractif. La libéralisation des échanges sud – sud permet d'aller dans ce sens.

2.3. Les accords d'association et le projet de la zone de libre échange

La politique de l'Union européenne vise à rendre irréversible l'évolution vers une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010. Cela représente un défi colossal au regard des déficits structurels des économies des pays du sud de la Méditerranée et de l'assistance sociale devant accompagner les réformes économiques. Cette assistance est essentiellement fournie par le programme MEDA et s'inscrit dans le cadre des accords d'association euro-méditerranéens.

2.3.1. Les accords d'association

La négociation d'accords d'association, engagée dès 1995, forme, en effet, le cœur du partenariat, dans la perspective de la zone euro-méditerranéenne de libre échange. Cette nouvelle donne concerne neuf des douze partenaires méditerranéens ⁽⁵⁵⁾ (Cf. annexe VI) . Les nouveaux accords ne sont pas seulement destinés à remplacer les anciens accords de coopération, dont le champ d'application était limité aux dispositions commerciales et à l'assistance financière. Ils doivent, en effet, adapter les relations contractuelles euro-méditerranéennes à l'évolution des règles commerciales multilatérales en vigueur depuis l'Uruguay Round, notamment l'obligation de réciprocité des concessions et de prise en compte du secteur des services. Par ailleurs, ces accords font référence au respect des droits de l'homme, considéré comme un "élément essentiel", comme une sorte d'ébauche de conditionnalité de l'aide.

Les accords d'association s'articulent donc autour des dispositions suivantes ⁽⁵⁶⁾ :

(55) La Turquie, Chypre et Malte, de leur côté, avaient conclu dès les années 60 et 70 des accords d'association prévoyant la mise en place d'unions douanières avec la Communauté. A noter également qu'avec Israël, le libre-échange industriel est effectif depuis 1989, il a été confirmé dans le nouvel accord signé en 1995 qui est entré en vigueur en 2 000

- la mise en place d'un dialogue politique, au sein d'un Conseil d'association, qui se tient au moins une fois par an au niveau des ministres des Affaires Etrangères ;
- un volet commercial orienté avec pour perspective un libre échange industriel, à instaurer au terme d'une période transitoire de douze ans (délai maximal autorisé dans le cadre de l'OMC). En matière agricole, une clause de rendez-vous (en cours pour la Tunisie, le Maroc, etc.) prévoit que les parties examineront la possibilité de procéder à une libéralisation accrue de leurs échanges ;
- la promotion des investissements ;
- le renforcement de la coopération dans tous les domaines, dans le cadre du programme MEDA.

2.3.2. Le programme MEDA.

Le programme MEDA est, en effet, le principal instrument financier du processus de Barcelone. Dans le cadre de MEDA, l'argent est alloué sous la forme d'aides non remboursables, à la différence des prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI).

2.3.2.1. Les objectifs du programme MEDA

Les dispositions du règlement MEDA s'appliquent aux trois volets du processus de Barcelone. Il constitue un programme global d'accompagnement des pays du sud de la Méditerranée dans leurs efforts de réforme socio-économique. Des financements MEDA sont ainsi alloués à des projets sur la base de programmes indicatifs nationaux et d'un programme indicatif régional. L'objectif du programme MEDA ⁽⁵⁷⁾ est d'inciter ces derniers à la transition économique et au développement de marchés ouverts et concurrentiels, tout en encourageant les réformes politiques et sociales chez eux. Plusieurs exemples récents illustrent la façon dont l'Union européenne entend donner un caractère global à son engagement :

- A l'occasion de sa visite en Algérie en janvier 2001, M. Prodi a procédé à la signature ⁽⁵⁸⁾ de trois conventions d'un montant total de 30 millions d'euros portant sur le financement de la réforme des télécommunications et des services postaux (17 millions d'euros), d'un programme d'appui aux journalistes et à la presse indépendante (5 millions d'euros) et d'un appui à la modernisation de la police scientifique algérienne (8 millions d'euros). On perçoit ici combien l'aide économique européenne est utilisée pour faire progresser l'état de droit, ce qui ne manque pas en retour de soulever quelques interrogations : jusqu'à quel point

l'Union européenne peut-elle subordonner son aide aux progrès des droits de l'Homme ? Le partenariat ne risque-t-il pas d'apparaître comme un outil au service de l'ingérence européenne dans les affaires internes de ses partenaires ?

- A la même période, trois projets d'un montant total de 109 millions d'euros concernant le Maroc ⁽⁵⁹⁾ ont été approuvés, portant respectivement sur l'appui aux réformes du secteur financier (52 millions d'euros), l'appui aux réformes dans le secteur de la santé et de la maladie (50 millions d'euros) et l'habitat social à Tanger (7 millions d'euros). On voit ainsi se manifester la préoccupation des partenaires de corriger les effets du libre échange, qui s'avèrent toujours brutaux au départ, par des mesures de transition et d'accompagnement social.

Le programme MEDA est donc appelé à être un catalyseur, sans jouer cependant le rôle d'un fonds structurel. Il contribue sans nul doute à atténuer les difficultés à court terme qui ne peuvent manquer d'accompagner les ajustements économiques en apportant, notamment, son soutien à l'enseignement primaire, aux soins médicaux et au développement rural. Son cadre reste national : environ 90% des crédits sont alloués sous forme bilatérale, les 10% restant étant destinés aux projets de coopération régionale.

Sur la période 1995-1999, le montant du programme MEDA a représenté 3 435 milliards d'euros. Sans aucun doute, pour les pays du sud de la Méditerranée, le programme MEDA revêt une importance financière et psychologique essentielle, mais, la mise en œuvre du programme MEDA a suscité des déceptions de trois ordres :

D'abord l'aide effectivement versée aux pays bénéficiaires apparaît très en retrait par rapport à l'enveloppe initialement arrêtée par les quinze ; ensuite, la gestion des ressources MEDA a révélé certaines irrégularités dénoncées par la Cour des comptes européenne ; enfin, la coopération régionale – l'un des aspects les plus novateurs du programme MEDA – représente une part encore marginale de l'aide européenne. Eu égard à ces insuffisances, les pays du Maghreb pourraient-ils être au rendez-vous de l'échéance 2010 de la zone de libre-échange ?

(58) Conventions signées les 12 et 13 janvier 2001 par M Romano PRODI et Abdelaziz BELKHADEM, ministre algérien des affaires étrangères.

(59) Conventions signées le 14 janvier 2001 par M Romano PRODI et M Abderrahmane YOUSOUFI, Premier ministre du Maroc

2.3.3. Le projet de zone de libre échange : raison ou utopie ?

Aux difficultés que rencontrent les pays en développement, les organisations internationales proposent toujours les mêmes remèdes : ajustement structurel et libre échange. Ces solutions sont sans doute inévitables. Il n'y a pas de développement durable sans équilibre financier, et les pays méditerranéens ne peuvent échapper à la mondialisation. En particulier, du fait des accords de l'OMC, la Communauté ne peut maintenir indéfiniment les régimes préférentiels qu'elle leur avait accordés. Cependant, pour les pays de la rive sud de la méditerranée, la création d'une zone de libre échange avec la communauté comporte des inconvénients certains et des avantages aléatoires.

Selon la déclaration de Barcelone ⁽⁶⁰⁾ (27 – 28 novembre 1995), « La zone de libre échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre échange entre les partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objective pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations de l'OMC.

En vue de développer le libre échange graduel dans cette zone, les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires ... ».

2.3.3.1. Les limites du projet.

Jusqu'en 1995, la coopération économique accordée par les Etats membres à la zone méditerranéenne reposait sur un système de préférences commerciales asymétriques, lui garantissant l'accès au marché européen sans contrepartie en termes de réduction ou d'établissement des droits de douanes aux produits importés.

L'entrée en vigueur des nouvelles règles du commerce international de l'OMC interdisant les préférences commerciales asymétriques, a conduit l'Union à repenser la philosophie de sa politique d'échanges avec ses partenaires. Il a été décidé, à Barcelone, la création, à partir de 2010, d'une zone de libre échange exempte de droits de douane et de quotas qui concernera un marché de 700 millions de consommateurs. Il ne s'agit toutefois pas d'un libre échange intégral, puisqu'il est assorti de limites suivantes :

(60) <http://www.senat.fr/rap/r01-121-mono.html>

- ce régime n'est applicable, dans un premier temps, qu'aux seuls produits industriels, la libéralisation des échanges de services et de produits agricoles constituera une étape ultérieure non encore programmée. Cette restriction n'est pas à l'avantage des pays du sud de la Méditerranée, particulièrement ceux grands exportateurs des produits agricoles,
- ce libre échange ne concerne que huit des douze partenaires,
- la mise en œuvre du régime libre – échangiste est étalée sur douze ans,
- la libre circulation des biens ne s'étend pas à celle des personnes, les mouvements migratoires restant aujourd'hui encore très contrôlés à l'entrée du territoire européen par un régime de visas, qui n'est pas bien apprécié par les riverains du sud.

2.3.3.2. Zone de libre échange : avantages, certes, au nord et craintes au sud

Le projet de libre échange n'est pas un avantage commercial accordé aux pays sud méditerranéens, mais il est plutôt favorable aux pays de l'Union. Il leur permettra en fait de rétablir la réciprocité des conditions d'échanges dans le commerce des produits industriels où l'Europe dispose d'un avantage de compétitivité évident. Les pays de la rive sud pourraient en bénéficier le plus directement dans les secteurs du textile et de l'artisanat, à condition d'être confortés par des politiques d'accompagnement adéquates.

En effet, la démarche est motivée par l'espoir que, de la confrontation brutale à la concurrence internationale et de la soumission aux contraintes du commerce international, il résultera les réformes nécessaires à la modernisation des structures de production et la stimulation de l'offre et de la compétitivité.

Par ailleurs, les pays partenaires du sud ont adhéré, avec plus au moins de conviction, à ce schéma de pensée. Certains craignent toutefois que la zone de libre échange conduise surtout à offrir à l'Union européenne des débouchés industriels laminant leur industrie naissante et fragile, sans qu'ils leur soit accordé de contrepartie possible en matière d'échanges agricoles, lesquels resteront soumis à des contingentements.

En outre, la limitation du libre échange à l'industrie conduit à négliger le secteur de l'agriculture, pour lequel les partenaires de la rive sud de la Méditerranée disposent pourtant d'une vraie compétitivité.

Ainsi, le fait de tenir, pour la première fois, une conférence euro-méditerranéenne consacrée à l'agriculture ⁽⁶¹⁾ réunissant parlementaires et professionnels du secteur, illustre de manière exemplaire la volonté des partenaires à surmonter les difficultés. Ces difficultés résident essentiellement dans la concurrence à laquelle se livrent les pays méditerranéens sur quelques produits agricoles identiquement produits.

2.3.3.3. L'état d'avancement du projet

Les progrès réellement accomplis sont globalement très limités, bien que la diversité des situations locales ne permette pas de tirer des enseignements systématiques.

La troisième conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Industrie s'est tenue à Limassol (Chypre), les 21 et 22 juin 2001, avec l'objectif de mettre l'accent sur les moyens d'attirer l'investissement étranger dans la zone, et de mettre en place l'espace de libre échange. Quatre priorités d'action ont été retenues :

- La promotion de l'investissement,
- L'encouragement à l'innovation et à la recherche de la qualité,
- L'information sur les instruments et les mécanismes du marché euro-méditerranéen,
- Le développement des petites et moyennes entreprises.

En effet, les occasions de rencontre ne manquent pas. Ainsi, des progrès ont été réalisés depuis la conférence de Klagenfurt (1998) au sommet industriel euro-méditerranéen (Tunis, 12 – 13 mai 2000) en passant par la conférence sur l'investissement (Lisbonne, 29 février – 1^{er} mars 2000).

De même, le sommet euro-méditerranéen des fédérations industrielles patronales à Tunis avait été notamment l'occasion du lancement d'UNIMED – Business Network, programme régional de trois ans visant à établir un réseau euro-méditerranéen des fédérations industrielles patronales. Parmi les recommandations émises par le secteur privé, le soutien à la création d'une zone de libre échange sud-sud au sein des partenaires. En dépit de ces rencontres et de ces initiatives multiples, sur le plan des réalisations quantifiables, les résultats demeurent très limités, notamment dans les investissements directs étrangers qui restent faibles et pour les échanges sud-sud qui demeurent symboliques.

(61) conférence organisée par le comité méditerranée de la fédération internationale des producteurs agricoles sous l'égide du Parlement européen et du Conseil de l'Europe – Strasbourg – 14 et 15 juin 2001

Par ailleurs, le rapport du commissariat général du Plan consacré au processus de Barcelone ⁽⁶²⁾ souligne que : « l'aide financière que peut apporter l'Union n'est rien sans flux de capitaux privés venant la relayer. En effet, c'est sur le développement de l'investissement local et étranger que repose, en partie, l'ouverture du marché méditerranéen permettant de créer de nouvelles spécialisations, d'accroître les transferts de technologies ou d'offrir des perspectives d'emplois. Par ailleurs, le niveau d'attraction de la zone pour les investisseurs privés est essentiellement fonction des réformes que mèneront les pays méditerranéens eux-mêmes et la stabilité politique de la zone ».

En somme, malgré ses difficultés, le projet libre échangiste demeure l'objectif affiché par les vingt-sept partenaires. Des réunions informelles des ministres du commerce sont tenues régulièrement pour tenter de donner corps à ce projet de zone multilatérale de libre échange en Méditerranée, et de là, faciliter l'intégration des économies sud méditerranéennes, qui demeure faible, et d'encourager les investissements européens dans la région. Une réunion sera tenue désormais chaque année pour faire le point des avancées réalisées et donner les impulsions utiles.

Conclusion

L'objectif des partenaires des deux rives de la Méditerranée est de réaliser le développement et la prospérité économique susceptibles de déboucher sur la stabilité de la région. Le partenariat euro-méditerranéen est donc une entreprise unique, ambitieuse, qui tente de lier des économies de niveaux très différents. Elle devrait être le contrepois de l'extension de l'Union européenne à l'Est et cherche, par le dialogue politique, à créer un climat de confiance en Méditerranée. En ce sens, elle est symptomatique d'une quête de la sécurité par le développement économique aux marges de l'Europe. Comme toute entreprise, elle n'échappe pas aux ambiguïtés et aux arrière-pensées. D'abord, les pays du Sud sont autant perçus comme une menace potentielle que comme de vrais partenaires ; ensuite la méthode choisie, le libre échange, n'ouvre la voie à un espace régional cohérent que s'il est soutenu par une volonté politique forte et unanime. Enfin, le partenariat met en première ligne l'Union européenne, dont la capacité politique est encore mal appréciée.

(62) Le partenariat euro – méditerranéen : la dynamique de l'intégration régionale – Août 2000. Rapport du groupe présidé par Rémy Leveau.

Il est donc impossible de négliger une partie au détriment de l'autre, car aucune partie ne peut se prévaloir de pouvoir vivre en autarcie. En effet, malgré les potentialités dont disposent toutes les parties, la complémentarité doit être recherchée pour garantir le progrès et le bien être de tous les citoyens.

CONCLUSION GENERALE

La stabilité et le développement des pays de la Méditerranée demeurent un enjeu essentiel pour la paix dans cette région du monde. Ils passent par l'amélioration de la situation économique, sociale et humanitaire des pays du sud. Ces dernières sont à même de promouvoir la sensibilisation de la société afin d'éradiquer le sous-développement, l'analphabétisme et de hisser le niveau de l'éducation. Ces mesures aboutiront, irrémédiablement, à la stabilité et à la neutralisation des principales causes de l'immigration et de l'intégrisme.

Depuis de nombreuses années, les pays riverains de la Méditerranée ont développé des relations particulières dont on connaît bien les déséquilibres. En effet, les résultats sont tous non négligeables, déjà acquis avec les pays de sud, et leur disposition à s'intégrer davantage dans le partenariat semble être masquée par l'ampleur de la tâche, vue dans sa globalité, qui reste à accomplir.

Il paraît donc anormal, voire illogique, de vouloir appréhender les douze pays du sud de la méditerranée de manière globale : les difficultés se posent dans des termes très différents selon qu'il s'agit de pays candidats à l'entrée dans l'Union, des pays de la zone du Maghreb ou des pays plus directement encore impliqués dans le conflit israélo-palestinien.

A cet égard, le bilan que l'on peut dresser de la première période du partenariat ne porte malheureusement pas à l'optimisme. Depuis la conférence de Barcelone qui l'a lancé en 1995, la dégradation de la situation au Moyen-Orient a toujours envenimé le dialogue et paralysé le développement économique de la région, tant il est patent que la stabilité politique conditionne la réussite du projet tout entier. Est-il besoin de souligner en quoi les événements du 11 septembre 2001 viennent conforter la thèse de ceux qui considèrent ce partenariat comme une ardente obligation ?

Par ailleurs, il paraît totalement inenvisageable que l'Europe renonce à sa politique de soutien en faveur de la Méditerranée, pour des motifs tout à la fois humaine, historiques, culturels, économiques et géostratégiques. Malgré ses lacunes, la démarche de partenariat semble en fait la seule qui puisse être envisagée. Dans ce contexte, M. Pierre Moscovici, ministre chargé des Affaires européennes, déclarait récemment dans le cadre du débat sur

l'avenir de l'Europe : « Nos relations avec ce grand ensemble aux portes de l'Europe qu'est le monde méditerranéen est pour nous d'intérêt stratégique ». Les quinze ont d'ailleurs justement montré tout l'intérêt qu'ils y portaient à la suite des attentats du 11 septembre et ils se sont déclarés désireux de poursuivre dans cette voie. M. Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité commune, indiquait ainsi le 5 novembre 2001 que : « l'esprit de Barcelone invite à sortir de la situation douloureuse d'aujourd'hui. Il faut privilégier le règlement pacifique des différends à l'usage de la violence ».

En revanche, avec l'évolution du processus d'élargissement de l'union à l'Est, les pays du sud de la Méditerranée éprouvent parfois le sentiment de ne plus constituer un centre d'intérêt pour l'Europe. Ce sentiment s'agrandit davantage à l'occasion de chaque réunion avec leurs homologues européens, dont la représentation se limitait parfois à des ambassadeurs au lieu des ministres. Toutefois, la fixation de l'enveloppe MEDA 2 à un niveau montrant que l'effort communautaire restait soutenu, constitue un signal fort de la bonne volonté de l'Union à rester fidèle au projet du partenariat.

La réussite du processus de Barcelone repose avant tout sur les partenaires méditerranéens eux-mêmes, tant pour la réalisation, si longtemps attendue, de son volet politique que dans l'accomplissement de son objectif économique. Le projet de libre échange ne pourra aboutir, et porter ses fruits, que si des initiatives constructives sont prises par les Européens à utiliser leur savoir-faire et la capacité de leurs entreprises pour compenser le déficit industriel qu'on déplore dans cette zone et les effets négatifs des économies des pays du sud.

La plus grande insécurité, c'est celle qui résulte du manque de connaissances, de savoir et savoir-faire, et du sentiment à ne pas pleinement maîtriser les rouages de son propre développement et devenir, face à un monde en pleine mutation. La plus grande sécurité de la part du voisinage est celle qui résulte de la croissance durable, d'une prospérité retrouvée et de la disparition du sentiment d'éviction qui ne peut que renforcer la méfiance. Aucun partenariat ne sera stable et productif s'il se réalise sur des situations inquiétantes d'exclusion chez l'un ou l'autre des partenaires et s'il ne profite qu'à des couches sociales trop restreintes.

LES ANNEXES

Annexe I

Le Bassin Méditerranéen



Annexe II

Destination des exportations arabes globales (63)

Année	Valeur en milliards dollars				Le taux par rapport aux exportations			
	1994	1995	1996	1997	1994	1995	1996	1997
Pays arabes	11,0	12,4	14,3	15,5	08,4	08,4	08,4	08,5
UE	34,5	37,7	41,9	46,0	26,2	25,6	24,5	26,0
Japon	12,5	13,2	14,8	15,6	09,5	09,0	08,7	08,8
USA	21,4	24,5	28,2	28,8	16,3	16,7	16,5	16,3
Reste du monde	52,2	59,2	71,8	71,6	39,6	40,3	41,9	40,4
Pays sud est asiatique	09,4	14,0	15,7	17,1	07,1	09,5	09,2	09,7
Total exportations arabes	131,6	147,0	171,0	177,0	100	100	100	100

(63) rapport économique arabe unique année 1998

Annexe III
Destination des importations arabes globales (64)

année	Valeur en milliards dollars				Le pourcentage par rapport aux importations (%)			
	1994	1995	1996	1997	1994	1995	1996	1997
Pays arabes	11,3	12,3	13,5	14,1	09,3	09,1	09,6	09,6
UE	45,7	57,2	63,2	66,9	37,3	42,5	44,9	45,9
Japon	14,0	15,8	18,5	19,6	11,4	11,7	13,1	13,4
USA	09,2	07,9	08,9	09,4	07,5	05,7	06,3	06,4
Reste du monde	42,2	41,3	36,6	36,6	34,5	30,8	26,1	25,0
Pays sud est asiatique	05,8	08,6	09,1	09,6	04,7	06,4	06,5	06,5
Total exportations arabes	122,4	134,5	140,7	146,6	100	100	100	100

(64) rapport économique arabe unique année 1998

Annexe IV ⁽⁶⁵⁾

Volume global de l'aide de la CEE aux pays arabo-méditerranéens selon les protocoles 1978 – 1996 (millions ECU)

pays	Années du protocole	Crédit BEI	Budget du marché	total
Algérie	1 ^{er} protocole : 1978-1981	70	44	114
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	107	44	151
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	183	56	239
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	280	52	322
Egypte	1 ^{er} protocole : 1978-1981	93	77	170
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	150	126	276
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	249	200	449
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	280	242	522
Jordanie	1 ^{er} protocole : 1978-1981	18	22	40
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	37	26	63
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	63	26	100
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	80	44	124
Liban	1 ^{er} protocole : 1978-1981	20	10	30
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	34	16	50
	Aides d'urgence	20		20
	Aides d'urgence	50		50
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	53	20	73
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	45	22	67
Maroc	1 ^{er} protocole : 1978-1981	56	74	130
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	90	109	199
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	151	173	324
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	220	218	438
Syrie	1 ^{er} protocole : 1978-1981	34	26	60
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	64	32	97
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	110	36	146
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	115	41	166
Tunisie	1 ^{er} protocole : 1978-1981	41	54	95
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	78	61	139
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	131	61	192
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	168	101	269
TOTAL	1 ^{er} protocole : 1978-1981	332	307	639
	2 ^{ème} protocole : 1982-1986	560	415	975
	3 ^{ème} protocole : 1987-1991	940	615	1555
	4 ^{ème} protocole : 1991-1996	1908	270	1908
TOTAL Général		3840	2057	5077

(65) Samir SAREM (L'Europe et l'Arabe des dialogues au partenariat) Damas

Annexe V

Tableau Récapitulatif de l'état d'Avancement des Accords
d'Association Euro-Méditerranéens

Partenaires	Conclusion des négociations	Signature de l'accord	Entrée en vigueur
Tunisie	Juin 1995	Juillet 1995	Mars 1998
Syrie	Négociations en Cours		
Maroc	Novembre 1995	Février 1996	Mars 2000
Autorité palestinienne	Décembre 1996	Février 1997	Juillet 1997
Jordanie	Avril 1997	Novembre 1997	-
Egypte	Juin 1999	Juin 2001	-
Liban	Espérées pour Décembre 2001	-	-
Algérie	Négociations en Cours	- prévue début année 2002	-
		-	-

Bibliographie

Ouvrages Collectifs:

- Méditerranée Occidentale, sécurité et coopération ; sous la direction de Marie – Lucy Dumas. Fondation pour les études de défense nationale – 1992.
- Méditerranée Occidentale : Quelles stratégies pour l’avenir ? Publisud, 1994.
- La Méditerranée, Espace de conflit, Espace de rêve ; L’Harmattan, 2001.
- Demain la Méditerranée, la parole est aux riverains du sud, Fondation Méditerranéenne d’Etudes Stratégiques, Publisud 1995.
- La Méditerranée Nouveaux défis, nouveaux risques, sous la direction de Jean – François DAUZAN et Raoul GIRARDET, Publisud, 1995.
- Mare Nostrum Dynamiques et Mutations géopolitiques de la Méditerranée ; Sous la direction de André – Louis Sanguin, série « culture politique » Collection « géographie et cultures » l’Harmattan, 2000.
- Perceptions Mutuelles dans la Méditerranée ; Unité et Diversité, UNISCI [Madrid], Publisud [Paris], AFES – PRESS [Mosbach], 1998.
- La Méditerranée : modernité plurielle, Edition et Coordination : José Vidal – Beneyto et Gérard de Puymège, Editions UNESCO/Editions Publisud, 2000.
- L’Europe et les Arabes : du dialogue au partenariat. Samir Sarem ; dar al fikr 2000 ; Damas et Beyrouth.
- Alternatives sud, Le partenariat euro – méditerranéen vu du sud, sous la direction de Bichara KHADER ; L’Harmattan ; Cahiers trimestriels vol.VII(2000) 4 ;

Internet :

- http://cubitus.senat.fr/rap/199-322/199-322_mono.htm
- <http://www.strademed.org/FR/activites/Milan/actesdeMilan/Chikh.htm>
- <http://www.euromed.net/MEDAdemoc/french/p6.htm>
- <http://www.senat.fr/rap/r01-121-mono.html>
- [http://www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie pat2.pdf](http://www.faits-et-projets.com/pdf/fetp-Syrie%20pat2.pdf)

TABLE DES MATIERES

Sommaire -----	2
Préface -----	3

Introduction générale

MOTIFS, OBJECTIFS DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN ET- POTENTIALITES DE SA REUSSITE.	6
Motifs politique -----	6
Motifs politiques européens -----	6
Motifs politiques arabes -----	7
Motifs économiques -----	8
Motifs économiques européens -----	8
Motifs économiques arabes-----	8
Motifs sociaux -----	9
Motifs sociaux européens -----	9
Motifs sociaux arabes -----	9
Les bases du partenariat euro-méditerranée Et les conditions de leur réussite ----	10

Première partie

I. le domaine politique et sécurité -----	11
1.1- réalité et avenir de la sécurité sur la rive Nord -----	11
1.1.1- Fondements théoriques du concept de sécurité pour la Méditerranée et création de confiance dans cette région -----	11
1.1.2- L'OTAN comme organisation militaire dans la Méditerranée -----	13
1.2. réalité et avenir de la sécurité sur sud -----	13
1.2.1. La Question migratoire dans le bassin méditerranéen -----	14
1.2.2. La démocratie dans les pays du sud de la Méditerranée -----	14
1.3. Les défis de la sécurité à long terme -----	15
1.3. l'environnement est l'élément essentiel pour la stabilité en méditerranée -----	16

1.3.2. Les conséquences politiques de la dégradation environnementale -----	16
1.3.3. Les Enjeux du nord et du sud sur les questions environnementales -----	17
1.4. La Politique européenne de Sécurité en Méditerranée -----	18
1.4.1. Sécurité en Méditerranée -----	18
1.4.2. Dialogue méditerranéen de l'OTAN -----	20
1.4.2.1. Objectifs de l'OTAN en Méditerranée -----	22
1.4.3. Forces européennes dans la Méditerranée -----	23
1.4.3.1. Forces existantes -----	23
1.5. Le partenariat euro-méditerranéen du point de vue des Syriens -----	24
1.5.1. la géopolitique de la Syrie -----	24
1.5.2. les relations franco-syrienne et les possibilités de leur développement -----	25
1.5.3. les relations franco-syriennes : les réalisations et les attentes-----	27
1.5.4. le partenariat et la coopération entre la Syrie et l'Union européenne -----	29
1.5.4.1. la France en tant que porte d'entrée sur le partenariat syro-européen -----	29
1.5.4.2. la coopération entre la Syrie et l'Union européenne -----	30
Conclusion -----	31

Deuxième partie

II. le domaine industriel et économique -----	32
2.1- la coopération industrielle et technique -----	32
2.1.1. les ressources économiques des pays du sud et les conséquences leur développement	
2.1.1.1. Les conséquences au début des années quatre-vingt-dix -----	34
2.1.2. Les différentes industries au Maghreb -----	35
2.1.3. les perspectives futures et les nouvelles ambitions de développement -----	37
des compétences technologiques endogènes	
2131. Les attentes des pays maghrébins dans la sphère des Sciences et Technologies	37
2.2. la position économique et la partenariat entre les pays de la rive Sud -----	39
2.2.1. Réformes économiques, compétitivité et bien – être -----	39
2.2.2. Coopération sud – sud et positionnement dans l'économie mondiale -----	41

2.2.2.1. Faiblesses des échanges bilatéraux. -----	41
2.2.3. Gains de la coopération sud – sud. -----	42
2.2.3.1. – Tensions politiques -----	42
2.2.3.2– Localisation des entreprises -----	42
2.2.3.3 – Pouvoir de négociation -----	43
2.3. Les accords d’association et le projet de la zone de libre – échange -----	44
2.3.1. Les accords d’associations -----	44
2.3.2. Le programme MEDA -----	45
2.3.2.1. Les objectifs du programme MEDA -----	45
2.3.3. Le projet de zone de libre échange ; raison ou utopie ? -----	47
2.3.3.1. Les limites du projet -----	47
2.3.3.2. Zone de libre échange – avantages, certes, au nord et craintes au sud --	48
2.3.3.3. L’état d’avancement du projet -----	49
Conclusion -----	50
CONCLUSION GENERALE -----	52
LES ANNEXES -----	54
TABLE DES MATIERES -----	61